

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h**

**PROCES VERBAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTOY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

**La séance est ouverte à 18 h 20.**

**Madame Le Maire** : bonsoir à tous ! avant de commencer la séance Monsieur Philippe CONTE, nouveau responsable du pôle éducation jeunesse, sports et vie associative, va se présenter !

**Philippe CONTE** : Bonsoir j'ai travaillé une douzaine d'années dans les métiers du sport où j'ai à peu près tout fait en tant que professeur d'éducation physique, éducateur ou entraîneur national. La vie m'amène professionnellement à Bon-Encontre et à vous côtoyer. Petit clin d'œil que j'avais déjà fait, c'est que mes premières années je les ai passées sous la vierge, mes parents habitaient Bon-Encontre et j'ai fréquenté une école qui n'existe plus ici, qui n'existe plus je pense à Bon-Encontre ou alors c'est ...

**Madame Le Maire** : c'était derrière la mairie sur le parking !

**Philippe CONTE** : voilà c'est ça, moi je n'ai pas assez de souvenir. En tout cas, merci pour l'accueil qui m'a été réservé jusqu'ici ! j'espère que l'on pourra collaborer efficacement pour le bien-être des Bon-Encontrais et des Bon-Encontraises.

**Madame Le Maire :** merci beaucoup Philippe ! comme ça on peut le libérer ! et autre collaborateur à vous présenter, Lucas CLEMENT. Lucas CLEMENT qui est là depuis déjà deux mois et qui est notre nouveau responsable des ressources humaines. Lucas si vous voulez bien vous présenter !

**Lucas CLEMENT :** bonsoir à tous ! merci déjà pour l'accueil depuis ces deux premiers mois en tant que responsable des Ressources Humaines dans la collectivité. Moi auparavant, j'étais consultant en Ressources Humaines dans une association où on œuvrait pour aider les structures d'Insertion par l'Activité Economique, donc j'ai passé deux ans à ARDIE 47 pour ceux qui connaissent. Avant tout ça, j'ai été chargé de projets en Ressources Humaines et aussi conseiller de prévention pour l'Agglomération d'Agen pendant cinq ans, j'ai fait ma première année d'alternance et ils m'ont conservé les quatre autres années. Voilà ! merci !

**Madame Le Maire :** bienvenue à tous les deux et merci ! alors pour cette séance, ont donné pouvoir ce soir :

M. Jean-Michel VALERO à M. Vivian GALABERT.

M. Jean-Christophe VIDAL à Mme Simone BARRAULT.

M. BRUNOT Philippe à Mme Laurence DERRAMOND.

Le secrétaire de séance de cette soirée budgétaire, ça va être le premier Adjoint, Monsieur Christian AMELING.

**Christian AMELING :** avec plaisir !

**Madame Le Maire :** je suis désolée, je n'ai pas terminé de relire le compte-rendu de la fois précédente donc on vous le soumettra en même temps que la cession qui suivra. Sachant que le prochain Conseil devrait avoir lieu normalement tout début juillet, le 2 juillet 2025. Et on va attaquer par le compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal. Une seule décision a été prise depuis la dernière fois sur un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle piétons/cycliste sur le canal latéral à la Garonne qui vous a été jointe.

**Décision n° 2025-04 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre- réalisation d'une passerelle piétons/cycles sur le canal latéral à la Garonne.**

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU Le nouveau montant des travaux estimé en phase APD à 990 460.00 € HT, actualisé avec l'indice BT 01 à un montant de 985 930,4573 € HT ;

CONSIDERANT que le marché de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant conformément au Code de la commande publique, du fait de circonstances imprévisibles suite à de nouvelles prescriptions techniques de VNF et de l'article 3 du CCAP ;

**DECIDE**

### **Article 1**

De valider et de signer l'avenant n°1 au marché (23S-06P) relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle piétons/cycles sur le canal latéral à la Garonne, pour un montant en plus-value de 24 553.26 € H.T, soit 29 463.91 € TTC. Le pourcentage d'honoraire reste identique à celui fixé dans l'acte d'engagement à 8.587%.

### **Article 2**

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **Article 3**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

**Madame Le Maire** : des questions sur cette décision ? oui !

**Pascal RAYSSAC** : oui Laurence ! donc c'est un avenant ! en fait il y a eu un surcout ! c'est ça ?

**Madame Le Maire** : oui ! on a VNF qui nous a imposé un élargissement. Je vous parle comme moi je l'ai compris, pas forcément technique, un élargissement de passage sous la passerelle alors que cet élargissement n'est pas forcément appliqué sur tous les ponts et les passerelles qu'il y a sur le canal mais bon voilà ! du coup techniquement il faut le prendre en compte dans le montant des travaux. On est allé sur place avec eux, on a vraiment cru qu'ils allaient nous accorder le passage selon le schéma qui avait été proposé mais au dernier moment il fallait mettre des supports en plus ! on attaque la séance par le premier point, il va vous être rapporté par Jacqueline ANNETTE-OGIER et porte sur le versement d'un fonds de concours dans le cadre du POPAC.

<b>2025.13 OBJET : POPAC – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS.</b>
--

**Rapporteur : Jacqueline ANNETTE-OGIER**

Mes Chers Collègues,

#### **I. Exposé des motifs :**

En mars 2023, L'Agglomération d'Agen a mis en place le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur l'Agglomération d'Agen Elle rappelait ainsi que depuis plus de 40 ans, la dégradation des copropriétés fait l'objet de nombreuses interventions publiques locales et nationales.

*« Les copropriétés représentent une thématique complexe et plurielle qui mêle les questions juridiques, sociales, urbaines, d'ingénierie et de bâti. Intervenir dans les copropriétés, c'est d'abord les identifier et agir sur des immeubles privés habités par des propriétaires ou des locataires, dans certains cas en situation précaire. Le but ultime n'est pas uniquement de restaurer un bâti détérioré, c'est surtout d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants de ces immeubles, de ces ensembles et de ces quartiers et permettant ainsi de prévenir l'apparition de difficultés graves nécessitant une intervention lourde des pouvoirs publics. »*

L'étude initiale réalisée a identifié les copropriétés fragiles sur l'agglomération d'Agen et les a classées comme suit :

- Très fragiles, réunissant divers problèmes tels que des problématiques énergétiques, structurelles, financières et sociales,
- Fragiles : souffrant soit d'une problématique de gestion, soit d'une problématique de bâti moyennement dégradé,
- Avec des enjeux plus individuels : copropriétés avec peu d'espace collectif, petites copropriétés avec des enjeux plutôt liés aux logements individuels.

Plus de 110 copropriétés considérées comme potentiellement fragiles ou en difficultés au regard de leur situation financière et du niveau de performance énergétique des bâtiments ont été repérées. Au regard de ce contexte, la mise en place d'une stratégie d'intervention pour les copropriétés est apparue nécessaire.

Le POPAC se décline en plusieurs axes principaux :

Une intervention sur les copropriétés représente plusieurs intérêts pour le territoire :

- Accélérer la rénovation du parc ancien (effet de masse)
- Contribuer à la transition énergétique du territoire
- Améliorer les conditions de vie des occupants
- Valoriser le patrimoine Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et privés.

Dès lors l'Agglomération d'Agen a créé un comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre et le suivi du programme.

Il s'avère que pour la commune de Bon Rencontre, la copropriété de cité des oiseaux a été identifiée pour bénéficier d'un diagnostic multicritère.

La commune est sollicitée pour participer au financement de ce diagnostic multicritères visant notamment à

- Identifier les difficultés,
- Approfondir le profil des occupants,
- Préconiser une stratégie d'intervention et un programme de travaux.

A l'issue de cette étude, la copropriété bénéficiera d'un état de lieux complets. Il pourra être préconisé la mise en place de dispositifs renforcés pour poursuivre l'accompagnement dans l'amélioration du fonctionnement global de la copropriété et, le cas échéant, la réhabilitation du Bâtiment.

Le Montant de l'étude s'élève à 6 000 € HT (80 lots), le plan de financement est assuré comme suit :

- L'Anah 50% : 3 000 € HT
- L'agglomération d'Agen 25% : 1 500 € HT.
- La commune 25% : 1 500 € HT.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Considérant cet exposé,

Vu la délibération adoptée par le conseil d'agglomération d'Agen le 30 mars 2023 pour la mise en œuvre le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC).

Il vous est proposé :

- De verser à l'agglomération d'Agen un fonds de concours à hauteur de 25 % du montant l'étude multicritères pour la copropriété de la Cité des oiseaux.
- D'autoriser le Maire à engager les dépenses correspondantes,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

**Madame Le Maire :** il s'agit de verser un fonds de concours à hauteur de 1 500 euros pour cette étude. Y'a-t-il des questions ? Pascal !

**Pascal RAYSSAC :** oui Jackie si tu pouvais, on est d'accord si je comprends bien ! cette copropriété est dans l'incapacité de payer cette étude ! on est d'accord ! cette étude, elle va donner un résultat qu'on connaît à peu près, c'est-à-dire que ce sont effectivement des logements dégradés qui vont demander sûrement des travaux très importants qui s'élèveront à bien plus de 6 000 euros. Quid de la suite ! on fait une étude et une fois que l'étude va être réalisée qui engagera les travaux sur cette copropriété de la cité des oiseaux ?

**Jacqueline ANNETTE-OGIER :** au niveau de la copropriété, les locataires et propriétaires ont déjà été consultés et à partir de cette consultation, ceux qui ont la possibilité financière de rénover leur logement, leur propriété ceux-là sont déjà identifiés par le dispositif. Donc, reste effectivement, à voir avec ceux qui ont davantage de difficultés financières et donc l'ANAH est là aussi pour étudier. Donc, le diagnostic va aussi permettre d'étudier les possibilités de financement et d'aides qui peuvent être attribuées aux personnes les plus modestes et modestes parce que c'est comme ça que sont établies ces catégories aussi. Donc l'ANAH et suivant l'âge des personnes, on tient compte aussi des ressources et de l'âge. La première étude dans le diagnostic, c'est aussi les possibilités de financement de chacun et d'aides pouvant être attribuées aussi ! voilà !

**Madame Le Maire :** de toute façon, c'est l'Agglomération qui suit le dossier, les agents de l'Agglomération et en fonction de l'étude on sera informé ! oui Martine !

**Martine DERHOURHI :** et pour les propriétaires qui sont un peu réfractaires, qui ne souhaitent pas réhabiliter et qui louent des logements en très mauvais état. Est-ce que cette étude sera un peu incitative ou pas du tout ? parce qu'on a quand même une population très pauvre qui vie dans ces logements pour certains insalubres et pour lesquels certains propriétaires ne feront aucuns travaux.

**Madame Le Maire :** il est de notre compétence aussi d'enjoindre les propriétaires à faire les travaux et en fonction du diagnostic justement ça sera un appui pour le faire et prendre un arrêté municipal. En termes de sécurité et de salubrité on tombe sur la compétence du Maire. Oui Simone !

**Simone BARRAULT :** moi, j'aurais voulu savoir exactement, si j'ai bien compris le texte, il y a 80 logements, est-ce qu'on peut savoir combien il y a de propriétaires et combien il y a de locataires ? ma seconde question : l'étude de l'Agglomération d'Agen a classé les différentes copropriétés sur les critères très fragiles, fragiles ou avec des enjeux plus individuels, comment la cité des Oiseaux a été répertoriée ? dans quelle catégorie ? et troisième question : est-ce qu'il n'y a pas sur Bon-Encontre d'autres copropriétés qui auraient pu être concernées par ce diagnostic ?

**Jacqueline ANNETTE-OGIER** : je prends la dernière question, c'est le service de l'Agglo qui a fait le repérage et identifier les logements, les copropriétés et pour l'ensemble des copropriétés qui ont été retenues pour ce premier plan de financement. Il y a dix communes qui ont été identifiées avec des copropriétés avec des grandes difficultés que ce soit les logements ou les habitants. Donc, ça a été la cité des Oiseaux effectivement qui a été repérée pour Bon-Encontre, sachant que dans l'avenir il y aura d'autres copropriétés qui seront ciblées aussi mais pour l'instant c'est la cité des Oiseaux pour Bon-Encontre qui a été retenue. C'est un Cabinet de Bordeaux qui mène ça pour l'Agglo.

**Madame Le Maire** : on se procurera le dossier complet sur la cité des Oiseaux.

**Jacqueline ANNETTE-OGIER** : excuse-moi Simone, je n'ai pas répondu effectivement par rapport aux locataires et propriétaires, je n'ai pas ce nombre, je suis désolée !

**Madame Le Maire** : moi non plus !

**Jacqueline ANNETTE-OGIER** : tout a été fait par l'Agglomération d'Agen.

**Madame Le Maire** : on passe aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame Le Maire** : et on passe à la demande de subvention pour des études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels sur la commune qui va nous être présentée par Pascal.

<b>2025.14 OBJET : Demande de subvention pour des Études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels sur la commune de Bon Encontre.</b>
--

**Rapporteur : Pascal ROULET**

**1- Exposé des motifs :**

Actuellement, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours de révision. Le PPRN cartographie des secteurs exposés aux éboulements. Cette mission menée par l'Etat fera prochainement l'objet d'enquête publique (probablement en fin d'année). Une réunion d'information a déjà été organisée le 7 juin 2024.

La commune de Bon Encontre, largement concernée par ces risques naturels de mouvement de terrain. Les éboulements pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens, la Commune souhaite étudier davantage les risques potentiels.

Pour cela, le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public à caractère administratif, peut être missionné dans le cadre d'une assistance technique pour la gestion des risques géologiques et géotechniques sur la commune de Bon-Encontre.

Il sera étudié 7 points repérés à l'occasion du diagnostic flash de la DDT :

- Route de Paradou,
- Chemin de Bellevue,
- Rue de Beau Site,
- Rue Chantilly,
- Parking de saint Ferréol devant l'école,
- Route de Rayssac,
- Route de Sainte Radegonde.

Cette étude destinée à améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels semble pouvoir être financée à 50 % par le Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) jusqu'à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	7 000 €	FPRNM 50%	3 500 €
		Autofinancement	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

## **2- Considérants et références juridiques :**

Considérant que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours de révision,

Considérant que les risques d'éboulement peuvent avoir des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens,

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de gestion de ces risques,

Il vous est proposé :

- De solliciter une subvention auprès du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 50%,
- Dire que les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025,
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	7 000 €	FPRNM 50%	3 500 €
		Autofinancement	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

Je vous en remercie.

**Madame Le Maire :** des questions là-dessus ? oui Yanik !

**Yanik SCHEIFF :** juste l'étude que l'on va faire, si jamais cela détermine certaines zones, la suite à donner c'est de commencer les travaux certainement ! oui ou non ? c'est ça ?

**Pascal ROULET** : s'il y a des risques majeurs pour les biens et les personnes, effectivement il sera missionné des travaux à faire, bien entendu !

**Yanik SCHEIFF** : ces travaux ils seront essentiellement faits par la commune ou cela fait partie d'un plan ?

**Pascal ROULET** : si c'est sur des propriétés privées cela incombe les propriétaires bien entendu ! si c'est sur le domaine public c'est la commune.

**Yanik SCHEIFF** : et les propriétaires sont obligés d'engager les travaux ?

**Pascal ROULET** : s'il y a un risque majeur oui ! effectivement !

**Madame Le Maire** : comme on peut bénéficier de fonds d'Etat pour cette action, on le passe en délibération ce soir. Oui Simone !

**Simone BARRAULT** : sur le Plan de Protection contre les Risques Naturels, il y en a d'autres sur la commune ! il y a les risques d'inondation ! il y a les risques de dolines ! tout ça ce n'est pas pris en compte ? on n'a pris en compte que les éboulements ?

**Pascal ROULET** : en fait ça c'est autre chose les risques inondations ! ça a été fait suite à l'éboulement qu'il y a eu route de Paradou, je ne sais pas si vous vous souvenez ! en début d'année 2024, on a sollicité la DDT, on a communiqué sur les réseaux et sur le journal municipal pour connaître les propriétaires qui avaient des soucis avec leur propriété. Avec la DDT on a fait un premier sondage visuel parce qu'eux ne sont pas habilités, ils ne sont pas spécialisés et c'est suite à cela qu'on a fait appel au Cerema.

**Madame Le Maire** : voilà ! c'est vraiment dans ce cadre-là ! on passe aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame Le Maire** : et nous passons à l'approbation du compte de gestion 2024 qui va nous être présenté par Philippe !

<b>2025.15 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.</b>
---

**Rapporteur : Philippe MOINEAU**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Le Compte de Gestion dressé chaque année par le Comptable public, doit être arrêté par le Conseil Municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le réalisé de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable,

accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- De bien vouloir vous prononcer sur le Compte de Gestion 2024 dont vous trouverez les résultats budgétaires pour l'exercice 2024 en ANNEXE 1.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Madame le Maire :** des questions sur le compte établi par le Comptable public ? on passe aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame le Maire :** on va passer au document d'exécution budgétaire suivant le Compte Administratif 2024 que je vais vous proposer. Un compte établi par rapport au Budget qui avait été voté pour le même exercice et que nous devons approuver avant le 30 juin. Vous verrez que contrairement au Budget, il n'est pas forcément équilibré puisqu'il reflète la réalisation des dépenses tout au long de l'année.

### **2025.16 Vote du Compte Administratif 2024.**

**Rapporteur : Madame Le Maire.**

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian AMELING délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Laurence LAMY, Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	6 426 439,56 €	7 446 713,06 €	1 180 259,62 €	1 594 705,57 €
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>Résultat de l'exercice excédent ou déficit</b>		<b>1 020 273,50 €</b>		<b>414 445,95 €</b>
<i>Résultats reportés</i>		<i>2 824 735,85 €</i>		<i>120 163,70 €</i>
<b>RESULTAT DE CLOTURE excédent ou déficit</b>		<b>3 845 009,29 €</b>		<b>534 609,65 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Madame le Maire :** les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit : s'agissant de la section de fonctionnement, l'exécution du Budget 2024 est consolidée en fonctionnement à hauteur de 6 426 439 euros en dépenses et 7 446 713 euros en recettes et le solde d'exécution s'établit ainsi à 1 020 273 euros comme vous pouvez le constater.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement il était budgété 6 883 827 euros, ont été dépensés 5 755 488 euros soit 86 % des sommes budgétées. Donc, on voit que les dépenses prévues sont en hausse de 5,8 %. La hausse est imputable pour 53 % aux charges du personnel, pour 37 % aux charges à caractère général, pour 10 % aux charges de gestion courante.

Au niveau des charges à caractère général, il était budgété 1 980 552 euros, ont été dépensés 1 441 992 euros soit 73 % ce qui représente une hausse de 8,9 % par rapport

au Compte Administratif 2023 et cela représente 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. On retient notamment 47 000 euros des dépenses d'énergie malgré les économies réalisées en termes de consommation, on reviendra dessus, on fera un petit focus lors de l'examen du budget. Une hausse de 15 000 euros pour la mise à niveau de formation de conduite et autres nécessaires aux agents des services techniques et 43 000 euros de dépenses de plus en prestations de services qui concernent Elixor, les entrées piscine et les intervenants extérieurs.

Au niveau des charges du personnel, il était prévu au Budget 4 000 000 d'euros, ont été dépensés 3 732 580 euros soit 93 % de l'enveloppe, ce qui représente une hausse de 4,68 % par rapport au Compte Administratif 2023 et 58 % des dépenses totales de fonctionnement. Les charges de personnel ont progressé en lien avec les recrutements, remplacements d'agents en année pleine donc des agents qu'on avait recruté en milieu d'année en 2023 et là on les a rémunérés sur une année pleine, le paiement des heures supplémentaires depuis mars 2024, vous vous souvenez on a instauré en Conseil Municipal la possibilité de payer les heures supplémentaires aux agents en mars ça représente une somme de 15 000 euros, la tenue des scrutins qu'on a connus, l'éternel Glissement Vieillesse Technicité et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire depuis avril 2024. On voit l'évolution des charges nettes du personnel de 2023 par rapport à 2024. Je pense qu'on fera un petit focus après sur le régime indemnitaire avec Philippe.

Au niveau des autres charges de gestion courante, il était budgété 705 535 euros, ont été réalisés 580 915 euros soit 82 % de l'enveloppe, ça représente quand même une hausse de 5,8 % par rapport au Compte Administratif 2023 et 10 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre se compose de trois principaux postes de dépenses : les subventions aux associations et au CCAS, les contingents, les formations et indemnités des élus. En hausse, on retient 4 000 euros de plus au niveau des subventions aux associations avec un montant total de 170 000 euros, 6 000 euros pour la formation des élus, 4 000 euros de hausse, je parle de hausse, 4 000 euros de droit d'utilisation de logiciels métiers et 13 000 euros pour les contingents et participations que sont le SIVU de Darel, le Chenil de Caubeyres, le centre de loisirs de Saint Ferréol, Territoire d'Energie Lot et Garonne. La subvention du CCAS, elle est équivalente à celle de 2023 à 110 000 euros.

S'agissant des charges financières, il était budgété 63 448 euros, ont été dépensés 41 766 euros soit 6% de plus par rapport au Compte Administratif 2023, cette hausse, elle est en lien avec le nouvel emprunt qu'on avait consolidé en décembre 2023 de 200 000 euros qui nous a occasionné 2 500 euros d'intérêts.

Vous avez la vue d'ensemble des recettes réelles de fonctionnement pour 2024.

Au niveau des atténuations de charges, il avait été budgété 40 000 euros, ont été perçues 166 757 euros c'est 2 % de nos recettes et ça correspond au remboursement de l'assurance statutaire dont on est bénéficiaire en fonction des arrêts de travail des agents d'autant plus qu'en 2024 on a encore régularisé des dossiers comme en 2023, ce qui nous fait une perception un petit peu en hausse.

Au niveau des produits des services du domaine et d'exploitation, on avait budgété 282 900 euros, on a perçu 283 863 euros donc on ne comptabilise plus, je rappelle, la recette du portage de repas organisé par le CCAS puisque ce dernier a repris dans son budget les dépenses et les recettes correspondantes pour 41 000 euros. On a une baisse des redevances scolaires du fait de l'instauration de la cantine à 1 euro mise en œuvre depuis la rentrée 2024 mais je vous rappelle qu'on perçoit aussi une compensation de l'Etat dans un autre chapitre. Petite remarque aussi, on avait budgété 8 600 euros de concessions funéraires et on a perçu 21 000 euros d'achat de concessions.

Au niveau des impôts et taxes, nous avons budgété 5 647 386 euros, nous avons perçu 5 760 885 euros, ce qui représente 77 % des recettes réelles de fonctionnement. Cela évolue en 2024 uniquement, je vous rappelle, sous l'effet des bases puisque les taux communaux sont inchangés depuis 2011. Là, vous avez la rétrospective des montants selon chaque taxe, en euros, vous avez l'évolution de 2021 à 2024. L'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, les deux étant perçues de l'Agglomération d'Agen, le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) sont stables par rapport à 2023 et le tout représente 1 170 175 euros. Le solde comprend la taxe additionnelle aux droits de mutation, là aussi on a un petit frémissement de la taxe mais c'est franchement très faible par rapport à 2023 ainsi que les diverses taxes fiscales.

Au niveau des dotations, subventions et participations, on avait budgété 1 068 754 euros et nous avons perçu 1 165 226 euros, donc une hausse de la DGF est enregistrée encore en 2024 de 14 000 euros puisqu'on n'avait pas l'écêtement appliqué. Le fameux écêtement que d'habitude on nous applique sur notre dotation d'Etat et qui reprendra en 2025. On enregistre, dans ce chapitre, désormais la recette de l'Etat pour la compensation de la facture à 1 euro dont je vous parlais tout à l'heure, en 2024 seul le dernier trimestre était comptabilisé puisqu'on l'avait appliquée depuis la rentrée, cela représente 26 000 euros et enfin on a le montant de la compensation de l'Etat sur les recettes fiscales exonérées qui a progressé de 16 000 euros.

Au niveau des autres produits de gestion courante, produits financiers, produits spécifiques, on avait budgété 33 000 euros, on a perçu 68 671 euros. Il s'agit principalement de la vente de matériels, on avait l'engin le pointe à temps et on a perçu aussi quasiment 39 000 euros rien que pour la location de nos salles.

S'agissant de la section d'investissement, vous avez la vue d'ensemble.

On va parler des dépenses d'investissement réalisées, cumulées aux restes à réaliser, dans ce chapitre.

Chapitre 20 : on a 263 115 euros de dépenses totales, elles comprennent la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la passerelle à hauteur de 91 616 euros, des audits énergétiques effectués par Territoire d'Energie Lot et Garonne à hauteur de 25 906 euros, des études de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'usage pour la rénovation du CTM à hauteur de 39 827 euros, l'étude de faisabilité pour l'aménagement du corps de ferme de Tortis, pour l'extension du multi-accueil, pour la réalisation d'aires de loisirs à hauteur de 17 894 euros, des études de maîtrise d'œuvre pour le quartier de la

Bergerie, pour l'aménagement du quartier de la Bergerie pour la 1<sup>ère</sup> tranche à hauteur de 62 400 euros, l'acquisition de logiciels métiers à hauteur de 12 452 euros, il s'agit notamment de la réalisation du nouveau site internet et des études de voirie pour un montant de 13 020 euros.

Chapitre 204 qui concerne les subventions versées, ont été dépensé 191 112 euros, elles comprennent l'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas à hauteur de 6 925 euros, 20 300 euros dans le cadre du Plan d'Intérêt Général (PIG), 163 887 euros pour la participation que nous devons à la création de logements sociaux.

Au niveau des immobilisations corporelles, nous avons dépensé 1 143 031 euros, cela comprend 509 114 euros de travaux de voirie (le chemin de Pécau, le bas de Gamet, de la maîtrise d'œuvre et l'achat d'épareuse qui était dedans aussi), au niveau des travaux des bâtiments 246 476 euros (comprenant aussi la réalisation du square Pierre Tchernia, la réfection de la toiture de l'église de Saint Ferréol, le relamping dans divers bâtiments communaux, la climatisation et le chauffage de plusieurs bâtiments et l'aménagement du bureau de l'accueil comme vous avez pu le voir), pour le sport ont été dépensés 123 691 euros de travaux sur les terrains de sport (il y a le panneau d'affichage du RCBB qui est inclus dedans, de l'arrosage, de l'éclairage, je crois que c'est pour le Base Ball je regarde Laurent, il y a des matériels et des véhicules), pour les écoles ont été dépensés 145 671 euros (dont la rénovation, la création du self scolaire à Brassens, l'étanchéité de la toiture à l'école de Saint Ferréol, le préau de l'école Mitterrand, le pare ballons à Brassens, la mise aux normes Plan de Prévention de Mise en Sécurité PPMS pour 10 000 euros, la poursuite de climatisation de classes à Brassens, divers matériels, petits travaux et du mobilier), pour les espaces verts ont été dépensés 58 640 euros (achat de matériels, d'un tracteur, la création d'un espace boisé à Saint Ferréol puisque les arbres sont inclus dans cette dépense), au niveau de l'informatique et la téléphonie, c'est du matériel on a 19 756 euros dépensés, au niveau d'autres matériels pour les service, nous sommes à près de 40 000 euros (qui comprennent notamment des décorations pour le marché de Noël, des études d'accessibilité du local de Delbès, la réalisation de marches au cimetière à Sainte Radegonde, des chaises et une autolaveuse).

Dans le chapitre 16 il s'agit du remboursement d'emprunts, nous avons dépensés 275 513 euros.

Au niveau des recettes d'investissement, au niveau des subventions d'investissement perçues, nous avons reçu 66 384 euros, le chapitre comprend l'attribution de compensation voirie pour 31 988 euros par l'Agglomération d'Agen, le solde FST pour la route de Cazalet à hauteur de 11 634 euros versés par l'Agglomération, les subventions Actee au titre des travaux d'économie d'Énergie, nous avons perçu 10 752 euros et la subvention pour les jardins partagés à hauteur de 12 190 euros.

Au niveau des dotations et fonds divers perçus, nous avons le FCTVA pour 404 875 euros, la taxe d'aménagement pour 45 086 euros et ensuite bien sûr notre excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 400 177 euros.

Voilà pour la présentation de ce Compte Administratif, au niveau du résultat sur l'exercice, il présente un excédent en investissement à hauteur de 414 445 euros, un excédent à la section de fonctionnement à hauteur de 1 020 273 euros et avec les autres résultats cumulés, on a un report au total de 4 379 618 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 744 334 euros avec l'affectation au résultat de 209 725 euros. Le résultat à reporter à la section de fonctionnement au 002 s'élève à 3 635 283 euros et en investissement 534 609 euros.

Voilà ! comme on l'a dit en Débat d'Orientations Budgétaires, on a des opérations qui avaient été gelées comme notamment la réalisation de la passerelle parce qu'on avait obtenu la notification de la suppression du fonds dont on devait bénéficier en décembre donc on n'avait pas pu commencer l'opération. Au niveau des restes à réaliser il y a beaucoup de choses qui ont été faites mais qui n'ont pas été payées, c'est pour cela que ça reste en restes à réaliser. On va passer aux échanges sur le Compte Administratif. Oui Yanik !

**Yanik SCHEIFF** : vous pouvez afficher la page 8 sur 11, les dépenses d'investissement s'il vous plaît ! parce que ce sera plus simple pour ce que je vais vous expliquer en fait ! comme d'habitude on va lire un petit peu les chiffres. Evidemment le CA ce sont des plus et des moins, donc on va le voter ! ce qui m'intéresse moi, c'est le total des dépenses d'investissement où on a total budget 4 970 135 euros, ce qui me gêne, c'est que la commune aurait pu investir beaucoup plus. Pascal avait dit qu'on n'investissait pas assez, le problème c'est que là, quand on voit le montant émis avec ce qui reste à réaliser, ça fait à peu près 1 900 000 euros. Il reste en fait en crédit sans emploi 3 000 000 euros en fait ça veut dire qu'on fait 40 % de nos investissements. Sachant que l'on a moins d'un an de remboursement de dettes, franchement la commune pourrait investir beaucoup plus ! et pour les routes... tu parlais, tout à l'heure Laurence, de la passerelle je pense même qu'on aurait pu la faire en amont, on aurait pu demander les subventions après, etc... On a largement de quoi investir un petit peu plus que ça et ça en fait quand tu dépenses que 40 % de tes investissements, ça veut dire que 60 % tu ne les as pas investis, sachant qu'on a qu'un an de remboursement de dette, on aurait pu faire beaucoup mieux. C'est pour cela que je rejoins Pascal quand tu avais dit : « oui, c'est vrai, on a investi », vous avez investi mais par rapport au budget et à l'état de la commune, on aurait pu investir beaucoup plus ! quand on voit les routes, etc. On a besoin d'investir dans la commune.

**Madame Le Maire** : alors on en a déjà parlé au Débat d'Orientations Budgétaires. Une opération qui nous coûte 1 200 000 euros quand tu perds 400 000 euros de subvention, il faut quand même se poser et de toute façon les études, elles n'étaient pas prêtes à cause notamment de VNF qui nous a fait perdre beaucoup de temps, les études n'étaient pas prêtes non plus pour qu'on commence les travaux bien au-delà, donc franchement mieux valait attendre le Budget suivant. Mais ! l'opération elle est financée, elle glisse juste sur 2025, c'est juste un retard de réalisation, tout comme les travaux de voirie qu'on avait budgétés et qu'on n'a pas pu effectuer parce qu'il y avait des études, notamment de l'Agglomération qui n'avaient pas été faites ou pas faites à temps. Je pense à la côte du Fromage on le glisse pareil sur 2025, Chantilly qui nécessitait aussi des études au niveau du pluvial, tout cela ce ne sont pas des choses perdues puisqu'on

garde la capacité de les financer ! puisqu'on ne les a pas dépensés, on garde la capacité, le résultat est bon. On garde la capacité de les financer sur 2025.

**Yanik SCHEIFF** : je suis tout à fait d'accord avec toi, on garde la capacité de les financer ! mais en fait sur cette année-là, on aurait pu puisqu'on savait qu'on n'allait pas avoir peut-être la passerelle, on aurait pu financer autre chose.

**Madame Le Maire** : non, tu ne peux pas ! on a voté le Budget comme ça ! on ne peut pas on est bloqué !

**Yanik SCHEIFF** : on a voté le budget je sais ! oui mais avec l'argent que l'on a et le peu de dette qu'on a même si on emprunte etc. on peut investir davantage !

**Madame Le Maire** : mais il aurait fallu faire un autre budget !

**Yanik SCHEIFF** : oui ! je sais bien ! c'est pour ça que je vous le dis !

**Madame Le Maire** : on est coincé ! toutes ces opérations, elles glissent sur 2025, elles sont financées, les études sont quasiment terminées donc maintenant on peut y aller puisque on va vous proposer pour 2025 un emprunt de 400 000 euros, un emprunt d'équilibre pour financer cette opération. Sachant qu'on va quand même demander des subventions ailleurs, on ne sait jamais ! si on peut les obtenir. Mais effectivement quand on a une opération de 1 200 000 euros dont les travaux ne commencent pas, effectivement ça change les chiffres d'un Budget ! par contre il n'y a aucun souci, c'est financé, ça glisse sur 2025.

**Yanik SCHEIFF** : par contre puisque tu parles de financement et de recherche, est-ce que vous êtes au courant de « je rénove mon école » ou pas ? Territoire énergie 47 avait proposé « je rénove mon école ».

**Madame Le Maire** : on a candidaté !

**Yanik SCHEIFF** : ah d'accord ! tu peux peut-être leur expliquer ce que c'est ! expliquer à tout le monde ce que c'est que « je rénove mon école » ! parce que c'est intéressant ça prend quand même un gros budget, une grosse part du budget. Je ne sais pas si tu voulais en parler maintenant ou pas ?

**Madame Le Maire** : normalement vu mon statut au sein de Territoire d'énergie Lot et Garonne, je n'en parle pas ! mais c'est simplement une information. C'est une opération où on bénéficie de fonds pour l'étude, dans le cadre de nos écoles, qui concerne la rénovation énergétique et ensuite pour les travaux on peut bénéficier d'un prêt via la banque des territoires, ce qui fait qu'on n'aurait même pas à financer les travaux sur notre section d'investissement. Par contre, c'est un remboursement à la banque des territoires qui avancera les fonds pour faire les travaux. La commune de Bon-Encontre se positionne, bien sûr, dans la cadre de cette opération pour Brassens.

**Yanik SCHEIFF** : ça ne rentre pas dans la section d'investissement vu que c'est un prêt à part en fait !

**Madame Le Maire** : tout à fait !

**Yanik SCHEIFF** : donc c'est encore quelque chose dont on peut bénéficier pour investir pour l'école.

**Madame Le Maire :** on n'a pas de notification comme quoi on est retenu ou quoi que ce soit ! de toute façon on le passera en Conseil ! forcément ! mais c'est vrai qu'il faut saisir les opportunités comme ça ! oui Pascal !

**Pascal RAYSSAC :** oui, je vais faire bref ce n'est pas la peine de répéter. Moi, je rejoins bien évidemment Yanik, on l'avait dit l'autre jour, je pense qu'on n'a pas su suffisamment investi ! j'entends ce que tu dis Laurence ! les choses vont glisser ! néanmoins les chiffres le prouvent, c'est le bon côté, on est dans le vert côté finance. Ceci dit quand on est en capacité de remboursement à 1 an, je pense qu'aucune commune de l'Agglo peut se prévaloir de ça !

**Madame Le Maire :** si !

**Pascal RAYSSAC :** qui ?

**Madame Le Maire :** Boé !

**Pascal RAYSSAC :** ils sont à moins d'un an de capacité ?

**Madame Le Maire :** ah oui ! je pense ! je crois qu'ils sont meilleurs que nous là-dessus ! on se vaut !

**Pascal RAYSSAC :** d'accord ! du coup, je pense effectivement qu'on aurait pu investir, ce que je pense aussi c'est que les travaux n'ont pas avancé aussi comme vous le vouliez ? comme nous voulions ! il y avait un problème de personnel, on avait ce problème là quand même ! et quand il n'y a pas le personnel évidemment les dossiers sont plus compliqués à faire avancer ! donc on a quand même eu ça ! il faut qu'on le dise et c'est vrai que ça aurait été bien qu'on avance davantage ! les choses comme ça c'est financé ! c'est voté ! ça va glisser ! je m'inquiète néanmoins sur les 10, 12 mois qui restent ! la vie continuera après mais je pense que dans les 10 ou 12 mois qui restent, ce que vous annoncez ne sera pas réalisé ! c'est quasiment impossible en termes de timing ! ça glissera comme tu dis ! mais du coup on en est là ! voilà ce que je voulais dire !

**Madame Le Maire :** il faut quand même mesurer les sommes dont on parle, quand on parle de 1 200 000 euros de réalisation de passerelle, la réalisation de la côte du Fromage, il y avait Chantilly mais il y a aussi toutes les subventions qu'on devait verser aux bailleurs sociaux pour la réalisation des logements sociaux qui n'ont pas été réclamées ! qui ne sont pas payées ! une somme aussi conséquente de restes à réaliser, il faut mesurer les sommes que ça représente ! et on a aussi le CTM ! Pascal et Philippe !

**Pascal RAYSSAC :** j'ai relevé, alors j'ai des papiers partout parce que vos trucs sont indigestes au possible ! mais c'est toujours comme ça partout ailleurs, j'ai relevé sur les études, sur les Cabinets d'études ont été à 400 000 euros, je trouve ça énorme ! vous nous avez toujours expliqués qu'on n'avait pas le choix que de passer par des Cabinets d'études mais c'est vrai que ce sont des sommes qui m'ont interpellées. Je me suis dit 400 000 euros d'études !

**Madame Le Maire :** déjà  $\frac{1}{4}$  c'est la passerelle, ce n'est pas rien ! Philippe !

**Philippe MOINEAU :** sans vouloir polémiquer mais je pense que ce n'est pas vraiment indigeste les documents qui vous ont été transmis ! simplement l'investissement je pense qu'il faut l'apprécier sur un mandat. Faire un focus sur la capacité d'investissement d'une commune sur une année, c'est un peu faussé parce

qu'effectivement comme l'a expliqué Laurence, il y a des choses qui sont reportées. Je pense qu'il faut l'apprécier sur un mandat de 5 ou 6 ans. Ensuite, ce qui explique un taux d'exécution en investissement qui est moyen effectivement est lié à la ressource disponible avec les problèmes qu'on a connus et c'est ce qui explique par ailleurs les études. Parce qu'à la fois dans le Compte Administratif, il y a effectivement des dépenses d'études qui sont importantes et pareil dans le Budget Primitif. Si on veut faire avancer les projets, les investissements, il faut s'entourer soit de maîtrise d'œuvre soit d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sont indispensables, par exemple pour construire une passerelle c'est impensable d'avoir les ressources en intra pour pouvoir faire l'ingénierie d'un tel ouvrage. Donc, ces dépenses d'études sont indispensables justement pour faire avancer les projets.

**Madame Le Maire :** d'autant plus quand il y a une technicité indispensable, on ne réalise pas une passerelle en interne, ça on ne s'y amuserait pas !

**Pascal RAYSSAC :** sur la passerelle c'est sûr, je ne pense que personne ne discutera ça mais après sur d'autres ! c'est énorme !

**Madame Le Maire :** c'est une équipe multi-compétence multi-technicité qui est intervenue, c'est conséquent ! oui Patrick !

**Patrick COUDERC :** oui moi je ne vais pas revenir sur le niveau des investissements 2024 qui est très faible. Par contre je pense qu'on pousse le tas de sable et que les investissements non réalisés en 2024, on les réalisera peut-être en 2025. Mais ceux qui sont prévus en 2025, on ne les réalisera pas parce que les services n'auront pas la capacité de traiter tous ces investissements, c'est ce que je pense. Pour le FMA pour la passerelle, je pense qu'on nous dit que c'est à cause du FMA qu'on ne le fait pas, on le voit encore ce soir, on signe un avenant sur des études donc on n'était pas prêt ! donc on l'a mis au budget 2024 et on n'était pas en capacité de le réaliser en 2024 donc on le décale parce qu'on n'était pas prêt ! comme les subventions on fait des demandes et on n'est jamais sûr de les avoir ! on peut avoir un niveau inférieur, on peut les avoir pas du tout, on peut les avoir totalement mais ça c'est l'objet des subventions. Après sur le compte administratif, il y a des dépenses qui me choquent un petit peu, j'ai vu l'entretien des cimetières, pratiquement 10 000 euros, sous-traité à une entreprise d'entretien des jardins, donc moi ça me choque que nos services des espaces verts ne soient pas en capacité d'entretenir nos cimetières. Et après, il y a d'autres dépenses qui sont moindres mais qui me choquent un petit peu, parce que la maison « Mathieu », on nous a dit que tout était fait en interne et il y a 5 000 euros de travaux qui sont faits en externe et après il y a des locations de matériel, entre autres, une nacelle élévatrice alors qu'on en a une au service technique et on loupe encore plusieurs milliers d'euros, une nacelle et une pelle mécanique aussi. Alors sachant qu'il y a une pelle mécanique qui végète au service technique depuis plusieurs années dont on ne se sert pas et qui est en panne. Donc, soit on la vend car on ne s'en sert pas et on achète du matériel et ça évite de louer. Enfin, je pense qu'il y a des moyens de faire des économies.

**Madame Le Maire :** alors c'est faux ! on continue à avancer sur la passerelle au niveau des études ! ce n'est pas parce qu'il y a un avenant qui passe maintenant, ça n'empêche pas la continuité des études, on aurait pu aussi le passer en juillet, donc ça c'est faux ! les réunions continuent sur la passerelle, je le répète ! au niveau des cimetières, je suis désolée mais ce n'est pas nouveau, on avait décidé d'externaliser l'entretien des cimetières parce que nos agents ne peuvent pas être partout en même temps, on avait un agent qui était parti et ça nous coûtait moins cher, je suis désolée, d'externaliser en faisant appel à une association d'insertion donc aussi l'utilité sociale de la dépense est importante, ça nous coûtait moins cher que de recruter quelqu'un. Donc, ça a été externalisé auprès du

Creuset pour ce qui est des cimetières et pour ce qui est de l'entretien du canal qui est à notre charge depuis toujours, donc ça date de l'année dernière ! au niveau de la maison « Mathieu » c'est faux aussi, je suis désolée ! Ce n'est pas parce qu'on donne le montant des travaux réalisés en régie qu'on n'a pas fait appel à des professionnels à côté donc les montants, c'est en toute transparence, tu les soulignes ! oui ! on a fait appel à un plombier où je ne sais plus dans le cadre de la rénovation de la maison et pour l'aménagement du parking aussi ! voilà ! donc ça avait été transparent aucun souci !

**Patrick COUDERC** : je n'ai jamais dit que ça n'était pas transparent ! ce qui avait été dit c'est que les travaux de la maison « Mathieu » étaient réalisés en interne, c'est tout ! je n'ai pas dit qu'il y avait malversation !

**Madame Le Maire** : oui mais aux trois-quarts ! je n'ai jamais dit ce mot ! attention ! on nous avait demandé le montant des travaux et tout avait été transmis, je crois que c'était à Monsieur VIDAL. Oui !

**Yanik SCHEIFF** : là où je rejoins Patrick, c'est quand on avait posé la question, effectivement, on vous a demandé qui l'a fait ? vous nous avez dit c'est la régie qui a pris l'ensemble. C'est ce qu'on avait compris !

**Madame Le Maire** : moi j'aimerais bien avoir le mail sous les yeux déjà ! avant de dire : « on avait dit que ».

**Yanik SCHEIFF** : c'est pour dire que Patrick n'a pas tort quand il dit ce qu'on avait dit ! on était tous là ! moi je me souviens d'avoir posé la question ici-même. Je crois que c'est Philippe qui m'avait répondu d'ailleurs pour la maison « Mathieu », je n'en suis pas sûr mais je crois que c'est ça ! ce qui nous avait été dit, en fait, c'est que l'ensemble de ce qui avait été réalisé, avait été réalisé en régie. Voilà ! après qu'il y ait 5 000 euros peu importe ! ce n'est pas grave !

**Madame Le Maire** : je pense que Madame CURIE peut retrouver les échanges pour être très factuel de suite.

**Sandrine CURIE** : merci Madame Le Maire ! je voulais simplement vous préciser Madame Le Maire que sur les travaux en régie qui avaient été communiqués, je crois même à Monsieur RAYSSAC et Monsieur VIDAL, apparaissaient les travaux du parking et autres menus travaux en plus des travaux réalisés en régie par nos agents. En fait, sur les travaux en régie, que vous avez reçus en détail, apparaissait ce qui avait été acheté et réalisé par nos agents et les autres travaux et c'est le tout qui faisait l'opération globale donc les informations vous avaient été apportées.

**Madame Le Maire** : c'est facile à vérifier ! les mails, c'est factuel !

**Philippe MOINEAU** : c'est embêtant d'avancer des choses qui sont fausses !

**Patrick COUDERC** : il faut le prouver c'est tout !

**Magali CHATOT** : juste pour la location de la nacelle, on fait aussi confiance au personnel quand on a les illuminations qui sont encore en place le 21 janvier que la nacelle est en panne. Oui ! on va louer une nacelle effectivement ! pour enlever les illuminations. Donc, là c'est effectivement une prise d'initiative du personnel mais qui s'entend tout à fait !

**Madame Le Maire** : bien sûr ! on ne fait pas des locations, on le fait à bon escient quand le matériel est indisponible et a besoin d'être réparé. Oui ! Pascal !

**Pascal RAYSSAC** : alors comme dirait Philippe : « c'est bien embêtant d'avancer des choses quand elles sont fausses », puisque la nacelle par exemple, on ne va pas relancer le débat là-dessus, elle était en panne depuis juillet ! donc quand effectivement, en décembre, ils se rendent compte qu'il faut aller enlever les illuminations, je pense qu'elle avait très largement le temps d'être réparée. De juillet à décembre, on peut faire le compte ! donc effectivement, les preuves, on les a ! donc Magali ok ! il faut qu'on fasse attention sur les terrains sur lesquels on va !

**Madame Le Maire** : en tout cas, sur un budget de 10 millions d'euros pointer la location de divers matériels ! Christian !

**Christian AMELING** : on ne va pas polémiquer, je suis d'accord ! pour la nacelle tu dis qu'elle était en panne depuis juillet mais quand les illuminations de Noël ont été installées en décembre, c'est bien avec notre nacelle qu'on les a installées ! et après elle est tombée en panne ! je suis sûr de moi, pour la bonne et simple raison, c'est que j'étais sur place, pour la bonne et simple raison c'est que j'avais constaté qu'elle avait été réparée et qu'elle n'avait pas été nettoyée et je me suis mis en colère pour qu'ils nettoient la nacelle pour que les gens puissent s'en servir.

**Pascal RAYSSAC** : je précise quand même qu'on a la même problématique, tu as raison Laurence, on a des choses beaucoup plus importantes à voir sur la balayeuse ! on pourrait lancer un débat sur une balayeuse qu'on ne voit plus circuler dans nos rues et qui est une balayeuse de qualité, que nous avons payée cher à l'époque. Donc, effectivement sur l'entretien du matériel on pourrait débattre ! mais ce n'est pas l'objet ce soir ! on est d'accord !

**Christian AMELING** : ce n'est pas l'objet ce soir mais je vais quand même te reprendre, juste un peu, gentiment, la balayeuse fonctionne très bien ! le problème, c'est qu'on n'a pas de conducteur pour l'instant, elle est malade !

**Patrick COUDERC** : par contre, je n'ai pas eu de réponse sur la pelle mécanique !

**Madame Le Maire** : on utilise la pelle mécanique d'un gabarit beaucoup plus...

**Patrick COUDERC** : je parle de la pelle mécanique qui est en panne au CTM depuis trois ans !

**Madame Le Maire** : oui ! on ne s'en sert pas !

**Patrick COUDERC** : on ne s'en sert pas et qu'on pourrait vendre pour acheter une pelle qu'on se sert !

**Madame Le Maire** : tout à fait ! c'est prévu ! si on a fini les remarques sur le compte administratif, je quitte la salle !

**Christian AMELING** : je vous en prie Madame Le Maire quittait la salle ! alors on va passer au vote du Compte Administratif 2024. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Laurence LAMY, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : Fonctionnement en dépenses 6 426 439,56 euros, en recettes 7 446 713,06

euros et un excédent de 1 020 273,50 euros avec les résultats reportés 2 824 735,85 euros pour un résultat de clôture de 3 845 009,29 euros. Pour l'investissement en dépenses 1 180 259,62 euros, en recettes 1 594 705,57 euros, un excédent de 414 445,95 euros, résultats reportés 120 163,70 euros pour un résultat de clôture de 534 609,65 euros. On constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. On reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Donc, je vais vous faire voter qui est contre ? il n'y en a pas qui s'abstient ? un seul. Le reste, je vous remercie mes Chers Collègues.

**Madame Le Maire ne prend pas part au vote.**

**VOTE : 23 Pour, 1 Abstention (M. COUDERC).**

**Christian AMELING :** Madame Le Maire vous pouvez revenir !

**Madame Le Maire :** on va pouvoir passer au point suivant et c'est encore avec moi puisqu'il nous faut affecter le résultat de cet exercice 2024.

**2025.17 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT.**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement.

A cet égard, le Compte Administratif pour 2024 fait apparaître :

	Fonctionnement		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Résultat de clôture (déficit ou excédent)	3 845 009,29 €		534 609,02 €	
<b>Restes à réaliser 2024</b>			<b>0,00 €</b>	<b>744 334,56 €</b>
Solde				-209 725,54 €
Besoin de Financement de la section d'investissement /Affectation du résultat				209 725,54 €

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être inscrit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2025 pour un montant de 209 725.54 € prélevé sur le résultat de fonctionnement cumulé de 3 845 009.29 €.

Le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit en conséquence comme suit :

$3\ 845\ 009.29\ € - 209\ 725.54\ € = 3\ 635\ 283.75\ €$  sera repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2025, en recettes au compte 002.

### **III. Considérants et références juridiques :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Administratif 2024 de la Commune ;

Vu le Compte de gestion 2024 établi par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Agen ;

#### **Considérant l'exposé ci-dessus,**

Il vous est proposé donc de reprendre ce résultat et de l'inscrire au Budget Primitif 2025 comme suit :

- Compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés : 209 725.54 €

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement : 3 635 283.75 €

- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement : 534 609.02 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Des questions ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame Le Maire :** on continue avec moi puisqu'il s'agit maintenant de délibérer sur le vote du taux des taxes pour l'année 2025.

### **2025.18 OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES 2025**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Mes chers collègues,

#### **I. Exposé des motifs :**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée " Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale " (THRS) et son taux doit être voté annuellement avant le 15 avril. La THRS s'applique de facto aux résidences secondaires déclarées sur le territoire communal.

Le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être modulé par les collectivités locales, en référence à l'article 1636 B sexies du CGI, à la hausse ou à la baisse en respectant l'application des règles de lien entre les taux des impôts locaux.

Pour les autres taux, foncier bâti et non bâti, il est proposé de reconduire en 2025 les niveaux votés par la commune en 2021, suite à la réforme de la taxe d'habitation, à savoir 55.77 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 120.20 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

## II. Considérants et références juridiques :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

VU les Lois de Finances annuelles, et notamment, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui a acté la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 qui s'est tenu lors de la séance du 19 mars 2025 ;

Considérant le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous propose de voter le taux des taxes pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 120,20 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.70%

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Yanik SCHEIFF** : oui alors, c'est un petit peu le même discours que je vais avoir par rapport à tout à l'heure. En fait si on prend la page 6, qu'il y avait, on voit que même si nous on n'augmente pas le taux, les bases augmentent sans arrêt ! depuis 2021, si on compte 2022, 2023, 2024, il y avait 4 % en 2022 ça je le tire de la page 6 et 11, 8 % en 2023, 5,4 % en 2024, on est quasiment comme vous le savez les pourcentages ne s'ajoutent pas mais se calculent, on est quasiment à 20 % d'augmentation des impôts pour les Bon-Encontrais. Alors c'est vrai, on va me dire que l'on n'augmente pas les taux, on va me dire que c'est démagogique mais moi je me souviens, c'est toi qui l'avais

dit tu te rappelles Christian ! que c'était démagogique, ça veut dire conduire le peuple. On est bien là pour le peuple et les Bon-Encontrais. Moi, ce que je propose, c'est plutôt, baissions de 5 % ! ça n'affectera pas les comptes de la commune. Je sais que tu vas me dire que c'est démagogique mais moi je vote pour, c'est démagogique ! c'est vrai ! parce que c'est conduire le peuple ! et parce que je pense que 20 % sur trois ans, c'est énorme ! sachant que je ne sais pas, tu connais le taux d'augmentation des bases de cette année ?

**Madame Le Maire :** oui !

**Yanik SCHEIFF :** c'est combien 1,8 % ?

**Madame Le Maire :** 1,7 %.

**Yanik SCHEIFF :** 1,7 ou 1,8 %, je ne sais pas c'est pour cela que je te pose la question ! donc ça augmente encore donc si on veut vraiment revenir à un niveau de base, si on veut dire que les impôts n'augmentent pas, par exemple je pourrais vous dire de combien cela à augmenter chez moi ! il faudrait sortir les 2,5 % pour vraiment rétablir une non augmentation des impôts pour les Bon-Encontrais. Je te dis 20 % sur 3 ans, moi je trouve ça énorme !

**Madame Le Maire :** mais figure toi que je suis d'accord avec toi sur le fonds ! Moi, je trouve que sur le fonds, on a une augmentation qui suit l'inflation, il est vrai, du foncier, les valeurs locatives, elles ne suivent pas en vrai la valeur locative de nos biens, sauf que c'est un mécanisme. Aujourd'hui c'est toute la fiscalité locale qu'il faudrait revoir parce qu'on se sert de ces bases, tout comme le fait de se tourner uniquement vers les propriétaires pour alimenter les fonds de la commune. C'est vraiment la fiscalité locale qu'il faut revoir. J'étais étudiante en administration des collectivités locales dans mon DESS, on nous parlait déjà de la réforme de la fiscalité locale, elle n'est jamais venue cette réforme, on en parle souvent et elle ne vient pas. Je sais qu'il y a des études dessus mais aujourd'hui c'est la seule recette de la commune. La commune, elle est exposée aussi à l'inflation et elle n'est pas exposée à l'inflation de la même façon que les ménages puisque le panier moyen de la commune, au niveau des hausses des coûts, est supérieur à celui de l'inflation des ménages. Je regarde pour les frais d'assurance, on a doublé ! les frais d'énergie aussi, on a doublé notre budget ! aujourd'hui si on disait ok ! on baisse nos recettes ! on prendrait le risque ensuite de devoir être en difficulté sur d'autres postes et sur la continuité du service public.

**Yanik SCHEIFF :** après je pense, oui tu as raison tout augmente ! mais on a une situation où là en fait en termes d'investissement, en termes de Budget de la commune et en termes de facilité d'investissement, etc. On n'a pas vraiment de problèmes pour le faire ! c'est-à-dire, en plus on ne demande pas un gros effort, on demande juste en fait de rester à l'imposition que l'on avait ! si mécaniquement ça va augmenter encore une fois, on va passer à 21 ou 22 % et quand on sera à 30 %, on dira toujours oui mais ça va augmenter ! d'accord mais à un moment donné cet argent-là, comme on dit c'est l'argent des Bon-Encontrais également donc faisons tout pour ce que ça reste, au moins là on dira on n'a pas augmenté les impôts ! en plus tu pourras dire en 2026 si tu te représentes.

**Madame Le Maire :** on n'a pas augmenté les impôts !

**Yanik SCHEIFF** : si mécaniquement sur la feuille d'impôts, ils le voient !

**Madame Le Maire** : non ce n'est pas nous !

**Yanik SCHEIFF** : toi c'est le pourcentage, c'est la base qui augmente, je sais bien ! on a toujours le même débat ! mais tu pourras dire mécaniquement véritablement on les a même baissés. Pour 2026, ça sera très bon !

**Madame Le Maire** : et tout ça pour voir l'Agglomération d'Agen prélever un nouvel impôt après ! n'est-ce pas ? c'est pour permettre à ce que l'impôt prélevé par l'Agglomération ne se voit pas donc ça serait à la commune de l'absorber. Franchement, on a monté le Budget avec ce taux, le Budget que je vais vous proposer. 2026, c'est la grande inconnue ! avec les bouleversements qu'on a aujourd'hui, de crise financière possible, c'est la grande inconnue ! on ne prendra pas le risque de toucher aux recettes de la collectivité ! oui !

**Pascal RAYSSAC** : oui alors je me souviens, j'avais proposé ça à l'époque, l'année dernière, et c'est vrai que c'est là qu'on m'avait répondu que ma réponse était démagogique, quelque part oui ! moi, je suis d'accord avec lui, on ne va pas revenir là-dessus, vous ne voulez pas le bouger parce qu'effectivement c'est un peu démago ! mais moi je voulais rajouter une chose là-dessus parce que j'ai lu ça ! j'ai vu qu'il y avait des communes en France qui avait effectivement pu faire la proposition de Yanik, c'est-à-dire de baisser un petit peu leur taux parce qu'ils étaient assez confortables financièrement, par contre pour compenser ils ont, si tu veux, envisagé, alors le feront-ils ou pas ? d'augmenter un petit peu le taux sur les résidences secondaires, tu vois ? pour faire un équilibre. J'ai trouvé ça pas mal !

**Madame Le Maire** : sauf que nous, on en a très peu ! on en a vraiment très peu ! alors pour les communes littorales, pour les communes balnéaires et touristiques, c'est une source confortable, effectivement, les résidences secondaires sauf que nous on en a très peu ! on est entre 40 et 50 000 euros de recettes, sachant qu'en vérité il n'y a pas que des maisons secondaires. Il y a simplement des personnes qui héritent de Bon-Encontrais et qui ne se sont pas séparés du bien, on ne peut pas dire que ce soient des résidences secondaires, franchement !

**Yanik SCHEIFF** : notre proposition c'était de faire 53 % et pas 55 %.

**Madame Le Maire** : et en plus vous avez calculé !

**Yanik SCHEIFF** : évidemment ! tu dois bien te douter que j'ai calculé pour que ça soit neutre.

**Madame Le Maire** : mais je suis d'accord qu'il y a un gros travail à faire sur la fiscalité locale ! c'est trop facile.

**Yanik SCHEIFF** : si les locataires. *Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire** : bien sûr ! ils sont bénéficiaires des services aussi ! je vous propose qu'on passe au vote ! pour ces taux maintenus, inchangés, qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 18 Pour, 3 Contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 4 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).**

**Madame Le Maire :** et sur la base de ces taux inchangés, on va vous proposer le Budget Primitif pour 2025.

**2025.19 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Mes Chers Collègues,

**IV. Exposé des motifs :**

Le budget primitif présente les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est pour la première année votée dans le cadre de la nouvelle instruction comptable la M57 qui remplace la M14.

Je vous invite à lire la note de synthèse annexée aux tableaux ci-dessous présentant pour chaque section et par chapitre l'équilibre budgétaire.

Le Budget Primitif 2025 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour un montant total de 10 760 105 € et pour la section d'investissement pour un montant total de 5 937 029.56 €.

BUDGET PRIMITIF 2025							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025	BP 2025/2024	Recettes	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025	BP 2025/2024
011 - Charges à caractère général	1 980 552,00 €	2 008 052,00 €	1,39%	70 - Produits Domaine	282 900,21 €	242 063,25 €	-14,44%
012 - Dépenses Personnel	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00%	73 - Impôts et taxes	5 647 386,00 €	5 696 456,00 €	0,87%
014 - Atténuation produits	5 000,00 €	4 000,00 €	-20,00%	74 - Dotations, Participations	1 068 754,00 €	1 071 302,00 €	0,24%
65 - Autres charges de Gestion	705 535,00 €	706 693,00 €	0,16%	75 - Autres Produits Gestion	33 000,00 €	35 000,00 €	6,06%
				013 - Atténuation Charges	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
<b>Dépenses de gestion courantes</b>	<b>6 691 087,00 €</b>	<b>6 718 745,00 €</b>	<b>0,41%</b>	<b>Recettes de gestion courantes</b>	<b>7 072 040,21 €</b>	<b>7 084 821,25 €</b>	<b>0,18%</b>
66 - Charges financières	63 943,00 €	45 000,00 €	-29,62%	76 - Produits financiers	- €	- €	
67 - Charges except	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	77 - Produits Except.	- €	- €	
68 - Dotations aux provisions	108 797,00 €	117 000,00 €	7,54%	78 - Reprise provision et amort.	- €	- €	
<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>6 883 827,00 €</b>	<b>6 900 745,00 €</b>	<b>0,25%</b>	<b>Recettes réelles de fonct.</b>	<b>7 072 040,21 €</b>	<b>7 084 821,25 €</b>	<b>0,18%</b>
042- Opérations transferts entre sections	784 000,00 €	850 000,00 €	8,42%	042- Opérations transferts entre sections	8 200,00 €	40 000,00 €	387,80%
023 - Virement à la section Invst	2 237 149,00 €	3 009 360,00 €	34,52%	002 - Excédent fonct.	2 824 735,79 €	3 635 283,75 €	28,69%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>9 904 976,00 €</b>	<b>10 760 105,00 €</b>	<b>8,63%</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>9 904 976,00 €</b>	<b>10 760 105,00 €</b>	<b>8,63%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Dépenses	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	RAR	BP 2025	BP 2025/2024	Recettes	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025	
20 - Immobilisations incorporelles	395 712,48 €	202 696,21 €	398 946,00 €	0,82%	13 - Subventions	705 169,00 €	344 334,56 €	
204 - subventions d'équipement versées	138 681,73 €	105 050,86 €	126 691,00 €	-8,65%	16 - Emprunts		500 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	3 847 342,79 €	436 587,49 €	2 234 797,00 €	-41,91%	21 - Immobilisations corporelles		- €	
23 - Immobilisations en cours	100 000,00 €		1 776 260,00 €					
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>4 481 737,00 €</b>	<b>744 334,56 €</b>	<b>4 536 694,00 €</b>	<b>1,23%</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>705 169,00 €</b>	<b>844 334,56 €</b>	
10 + 13 Dotations, Fonds divers et réserves	31 571,00 €		32 001,00 €		10 - Dotations	449 849,63 €	225 000,98 €	
16 - Remboursement Emprunts	315 000,00 €		400 000,00 €	26,98%	1068 - Exc.fonct.capitalisé	400 177,30 €	209 725,00 €	
			- €		024 - produits cession immobilisation	140 000,00 €	80 000,00 €	
45 - opérations pour compte de tiers	141 827,00 €		104 000,00 €		45 - opérations pour compte de tiers	23 000,00 €	104 000,00 €	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 970 135,00 €</b>		<b>5 072 695,00 €</b>	<b>2,06%</b>	<b>Recettes réelles d'investis.</b>	<b>1 013 026,93 €</b>	<b>618 725,98 €</b>	
040 - Opérations de transferts entre section	8 200,00 €		40 000,00 €	387,80%	040 - Opérations de transferts entre sect	784 000,00 €	850 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €		80 000,00 €	23,08%	041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €	80 000,00 €	
001 - Déficit investissement reporté					021 - Virement de la SF	2 237 149,00 €	3 009 360,00 €	
					001 - Excédent investissement repo	120 163,07 €	534 609,02 €	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>5 043 335,00 €</b>	<b>744 334,56 €</b>	<b>5 192 695,00 €</b>	<b>2,96%</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>4 924 508,00 €</b>	<b>5 937 029,56 €</b>	
	<i>Restes à réaliser</i>		<b>744 334,56 €</b>		<i>Restes à réaliser</i>		- €	
	<b>TOTAL AVEC RAR</b>		<b>5 937 029,56 €</b>		<b>TOTAL AVEC RAR</b>		<b>5 937 029,56 €</b>	

## V. Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 19 mars 2025,

Vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2025,

Vu l'instruction M57,

Vu la maquette budgétaire présentée en annexe,

Vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2025 qui vous est présenté en ANNEXE 3.

**Madame Le Maire :** le Budget Primitif que j'ai l'honneur de vous présenter, il s'équilibre en dépenses et en recettes, comme il se doit ! pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement. Le Budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 10 760 105 euros, enregistrant une progression de 8,6 % par rapport au Budget 2024, la hausse est imputable à l'autofinancement qui progresse de 838 211 euros, les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement sont stables de Budget Primitif à Budget Primitif respectivement pour une hausse de +0,25 % et +0,18 %. Vous voyez le projet d'utilisation de l'excédent à hauteur de 3 635 283 euros.

S'agissant des dépenses de fonctionnement et notamment des charges à caractère général, nous vous proposons d'inscrire 2 008 052 euros en hausse de 1,39 % par rapport au Budget 2024. Globalement les charges à caractère général, c'est là où vraiment on fait un effort au niveau de la Direction et du personnel, on cherche à contenir les charges à caractère général, donc elles restent stables. Chaque gestionnaire d'enveloppe au sein de la municipalité que ce soit le pôle technique, le pôle administratif,

l'éducation, la jeunesse, les écoles, l'informatique, le sport, chaque gestionnaire d'enveloppe a la consigne et maîtrise son budget. Il faut noter la hausse des dépenses de prestataires extérieurs tels que les assurances, on en a déjà parlé, pour la flotte automobile et dommages aux biens dont le coût est multiplié par deux, donc on a une hausse de 34 000 euros rien que sur ces assurances-là ; ces contrats de maintenance sous l'effet des revalorisations et des achats de nouveaux matériels. On a aussi une compensation de ces nouvelles dépenses qui est réalisée sur la part des dépenses provisionnées pour imprévus. S'agissant des dépenses d'énergie, je vais demander à Philippe de nous faire un petit focus sur la consommation et la facture parce que ce n'est pas la même chose sur l'énergie au sein des bâtiments communaux.

**Philippe MOINEAU** : oui merci ! on a un petit groupe de travail au sein de la commune, nous nous réunissons tous les deux ou trois mois pour effectivement suivre nos consommations énergétiques puis aussi prévoir les travaux qui permettent de les réduire. Effectivement, ce qui est remarquable c'est que si on prend les repères 2021 à 2024 donc sur 3 ans, on observe pour le gaz et l'électricité ramenés en kilowatts, globalement une baisse de 28 %, donc entre 2021 et 2024 on a fait pour l'ensemble des bâtiments communaux - 28 % de consommation, je parle bien en consommation. Par contre, ça ne se traduit pas en matière de facture puisque sur la même période on a une augmentation de + 88 %. Malgré une baisse sensible de 28 % d'économie d'énergie, on a sur la même période une augmentation de + 88 % des dépenses. On espère que cela va se calmer pour 2025. Voilà ! malgré les efforts qui sont faits et qui sont faits aussi par les agents de la collectivité même s'il y a encore des marges de progression, ça ne se traduit pas directement au niveau des factures.

**Madame Le Maire** : les chiffres sont importants, on voit l'augmentation de la facture à partir de 2022.

Au niveau des charges de personnel, nous vous proposons d'inscrire 4 000 000 d'euros, c'est-à-dire la même chose que pour 2024. Elles comprennent : les charges en année pleine, 172 000 euros liés à l'application du nouveau régime indemnitaire pour les agents, en plus, adopté en avril 2024, cela nous fait une hausse de 112 000 euros au total, ce montant concerne exclusivement les catégories C de la collectivité qui sont pour le moment les seuls bénéficiaires de la hausse du régime indemnitaire en 2024. Ça correspond à une augmentation de 154 % par rapport à l'ancien régime indemnitaire appliqué jusqu'en mars 2024. On enregistre également la hausse de la cotisation CNRACL portée à 34,65 %, c'est une hausse de 4 points qui représente 80 000 euros. Il faut savoir que l'Etat a prévu que cette revalorisation soit aussi appliquée en 2026, en 2027 et en 2028. Cela va nous impacter à hauteur de 240 000 euros, ça effectivement c'est plus que de l'inflation ! Ces hausses ne se perçoivent pas au Budget de 2024 à 2025 parce qu'en 2024, il avait été prévu une hausse du RIFSEPP, ça comprenait également le paiement des agents pour l'organisation des scrutins qui ont eu lieu, le paiement de 14 agents recenseurs, le remplacement de 3 titulaires absents pour raisons de santé et le recrutement de cadres au pôle technique. D'où la stabilité de l'enveloppe qu'on vous propose.

Au niveau des autres charges de gestion courante, il est proposé d'inscrire 706 693 euros, c'est quasiment stable par rapport au Budget 2024 malgré la hausse de la

contribution de la collectivité pour le Chenil Départemental de Caubeyres puisqu'on a 5 000 euros d'augmentation de cette contribution en 2025. On a un ajustement à la baisse d'un poste de dépenses informatique pour la compenser. Les autres contributions restent stables que ce soit pour le Centre de Loisirs de St Ferréol parce qu'on avait, un petit peu, anticipé la hausse due à la rémunération des animateurs. Il en est de même pour les subventions aux associations et au CCAS. Les dépenses liées au mandat électoral n'évoluent pas. Il est également prévu une provision pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes à hauteur de 40 000 euros.

Au niveau des charges financières, il est budgété 45 000 euros, c'est en baisse de près de 30 % par rapport au Budget de 2024. C'est un chapitre qui concerne le remboursement des intérêts de la dette qui est en baisse, une provision est prévue pour gérer les taux d'intérêts variables.

Au niveau des charges spécifiques et provisions, il est prévu de budgéter 137 000 euros, une hausse de 8 000 euros par rapport à 2024. Il s'agit de provisions pour dépréciation de comptes de tiers, pour risque de fonctionnement courant, si on doit rémunérer des comptes épargne-temps d'agents de la collectivité, en cas de contentieux ou de titres annulés.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont fixées à 10 760 105 euros, donc une progression de 8,63 % qui s'explique par la hausse du résultat cumulé de plus de 28 %.

Au niveau de l'atténuation de charges, il est budgété 40 000 euros, c'est un chapitre qui est très difficile à prévoir. On prévoit toujours une somme très raisonnable de remboursement, je rappelle que ce sont les remboursements hypothétiques qu'on peut percevoir en cas d'absence des agents au niveau de l'assurance statutaire.

Au niveau des produits des services du domaine et d'exploitation, il est prévu 242 063 euros, une baisse de 41 000 euros par rapport au Budget 2024. En effet, considérant la stabilité des tarifs et de la fréquentation, les recettes de ce chapitre qui recouvrent les facturations aux usagers de nos différents services ne progressent pas. La restauration scolaire représente 67 % de ces recettes. Celle-ci connaît une baisse sur ce chapitre liée à la facturation à 1 euro, comme on l'avait vu l'année dernière. La compensation de l'Etat à 3 euros par repas est versée au chapitre 74 dotations et participations.

S'agissant des impôts et taxes, il est budgété une somme de 5 696 456 euros, donc une relative stabilité avec une hausse de 0,87 % par rapport à 2024. Une hausse qui est imputable à la prévision budgétaire du produit fiscal de Budget Primitif à Budget Primitif en appliquant les taux de manière inchangée que l'on vient de voter. Sachant que l'augmentation de la base, au niveau de l'augmentation des foyers fiscaux, elle reste très faible. Le taux de revalorisation des bases, cette année, il est de 1,017 %. Les autres recettes sont stables, la Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 68 000 euros, là il y a une inversion dans les chiffres vous avez vu, elle est à 68 000 euros, elle est revalorisée de 3 000 euros par l'Agglomération d'Agen parce que nous avons intégré un peu plus de logements sociaux et l'attribution de compensation à hauteur de 961 000 euros est fixe. Vous avez ensuite le produit attendu pour chaque taxe avec les taux inchangés depuis 2011.

Au niveau des dotations, subventions et participations, il est budgété 1 071 302 euros, là aussi, quasiment une stabilité 0,24 % de hausse par rapport à 2024. Ce chapitre, il comprend la Dotation Globale Forfaitaire versée par l'Etat, qui va être à nouveau écartée, baissée en raison de notre potentiel fiscal. On a aussi la compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle, comme on l'avait indiqué en Débat d'Orientations Budgétaires, on ne l'a pas comptabilisée parce qu'à priori on va la perdre. Cette dotation d'Etat, jusqu'ici, on la percevait à hauteur de 23 000 euros et on devrait la perdre dans le cadre des annonces qui ont été faites. Donc, on n'enregistre pas de dotations au recensement cette année d'où la baisse de 13 000 euros et ni de recettes pour le dispositif « Notre école, faisons là ensemble », on avait budgété 25 000 euros l'année dernière, là on n'en a pas, pas pour le moment en tout cas. La subvention d'Etat pour la facturation à 1 euro vient compenser ces baisses au total, il est inscrit au Budget 75 000 euros soit une hausse de 43 000 euros par rapport à 2024 qui n'enregistre que le dernier trimestre. Les autres recettes de ce chapitre correspondent aux prestations de la CAF, la CAF que je remercie quand même, je la trouve très active et très dynamique au niveau des financements des collectivités et à la compensation de l'Etat pour les exonérations foncières.

Vous avez une présentation globale des dépenses et des recettes en investissement, la section d'investissement elle s'équilibre pour un montant total de 5 937 029 euros avec bien sûr les restes à réaliser, ces derniers ont été présentés dans le Compte Administratif 2024.

Au niveau des immobilisations incorporelles, il est budgété 398 946 euros, ce chapitre comprend les études pour lesquelles les travaux sont imputés aux chapitres suivants : 21 et 23. Les études de maîtrise d'œuvre d'aménagement du nouveau quartier « La Bergerie » pour la 1<sup>ère</sup> tranche ont été fixées à 88 000 euros, les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la passerelle piétons/cyclistes : 40 000 euros, les anti-virus et mise à jour des logiciels : 11 000 euros, ça aussi c'est une charge pour la collectivité, les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du CTM : 60 000 euros, les études de maîtrise d'œuvre pour l'extension du multi-accueil : 15 000 euros, multi-accueil c'est pour la petite enfance, les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie : 79 000 euros sont prévus, les études pour appréhender le niveau des risques d'éboulement sur la commune : 10 000 euros, les études pour la rénovation et l'aménagement de la ferme de Tortis : 56 000 euros. La ferme de Tortis, tout le monde voit le corps de ferme qui jouxte la grange de Tortis et qui est devenue notre salle des fêtes, donc cette ferme, il est prévu de l'aménager en salle polyvalente au bénéfice des Bon-Encontrais, une petite salle qui sera à taille plus humaine, plus familiale pour pouvoir louer des salles pour les événements familiaux. Les études de faisabilité pour tout l'aménagement du quartier des silos et de l'ancien terrain Shell qui s'appelle sur le PLU « Varennes » à hauteur de 40 000 euros.

Au niveau des subventions d'équipements versées, il est budgété 126 691 euros, il s'agit des subventions pour la création de logements sociaux, pour l'amélioration de l'habitat, ces dépenses sont pour partie également imputées au chapitre 23 pour régler les acomptes. Là, on a le projet d'Habitayls qui concerne Cazalet IV, le projet de Domofrance à Albert Camus, le projet d'Habitayls à Montazy, le projet d'Habitayls à « La Bergerie », là c'est la création de l'habitat partagé sachant qu'il y a aussi un autre projet à « La

Bergerie » pour Habitalys, le projet d'Habitalys avenue Anatole France, vous l'avez vu c'est la construction qu'il y a en ce moment au rond-point qui donne sur intermarché, le projet d'Habitalys Avenue Noguès, c'est la parcelle qui donne sur la 113 derrière l'allée de la Vierge, le projet Domofrance rue Auricane.

Au niveau des immobilisations corporelles, il est prévu 2 234 797 euros de dépenses. Ce chapitre comprend des travaux de voirie pour 1 084 000 euros, là il y a différentes interventions, des petits travaux de réfection, d'aménagement mais il est aussi prévu la réalisation de la réfection de la côte du Fromage, je rappelle opération que l'on glisse de 2024, puisque les études de l'Agglomération n'ont pas permis de le faire en 2024 sur 2025, l'Allée de la Vierge, la réfection du parking des écoles du Bourg derrière la mairie, on est tous d'accord pour dire que ce parking a besoin d'être rénové, la rue de Coustassou, la route du Calvaire ainsi que du matériel dédié à la voirie. Il y a aussi des travaux de maintenance vers la transition écologique, il est prévu une enveloppe de 70 000 euros qui comprennent du relamping dans les différents bâtiments communaux, le relamping ça permet aussi de faire des économies d'énergies. La réfection d'un liner de récupération d'eau puisqu'on utilisait ce liner pour récupérer de l'eau pour pouvoir arroser or il est aujourd'hui il est quasiment inutilisable sous la salle de Prévert, donc il faut le changer. Des remplacements de moteur de climatisation et de chauffage, notamment à l'école maternelle Mitterrand. D'autres installations techniques et matériels sont prévues pour 257 000 euros : de l'acquisition de matériel pour les espaces verts, pour le magasin, pour la mécanique, pour l'enfance, la jeunesse, la médiathèque, l'administration pour 41 000 euros. L'informatique et la téléphonie pour 29 000 euros, l'extension de la vidéo protection pour 23 000 euros, la restauration scolaire, il est prévu de modifier une rampe du plateau du self et divers matériels pour les écoles pour 56 000 euros et une provision pour travaux imprévus à hauteur de 40 000 euros. Oui !

**Martine DERHOURHI** : il y a une erreur sur autres installations techniques et matériels ce n'est pas 257 000 euros quand on fait le cumul ! c'est 189 000 euros.

**Madame Le Maire** : ça c'est un focus sur d'autres sommes mais il faut effectivement...

**Martine DERHOURHI** : ça fait quand même un delta d'un peu plus de 60 000 euros, ce n'est pas rien !

**Madame Le Maire** : est-ce que c'est le montant de 257 000 euros qui est faux là ?

**Martine DERHOURHI** : ou il manque une ligne !

**Madame Le Maire** : exactement ! il faudrait regarder peut-être dans la maquette ! on revient vers vous sur cet incident. Il est prévu 823 000 euros d'aménagement, extension et rénovation de bâtiments communaux : l'extension du multi-accueil pour 110 000 euros, l'aménagement de la maison d'accueil d'étudiants en santé pour 85 000 euros, le patio de la Médiathèque à hauteur 30 000 euros. L'aménagement du quartier de « La Bergerie » pour 60 000 euros, là ce sont principalement les travaux de démolition entre l'ancien corps de la maison de maître et la grange puisqu'il y a une partie qui n'est plus utilisable. Des travaux au complexe sportif à hauteur de 223 000 euros, il est prévu la réalisation d'un local de stockage, pour avoir un stockage sur site et des travaux

d'accessibilité pour la tribune de Tortis, pour le local de plongée et l'aménagement de terrains notamment pour être homologué par la ligue. La réalisation d'aires de loisirs, on a la création d'un parc boisé avec des équipements en jeux en face du Centre de Loisirs de St Ferréol et on a aussi le City Stade excusez-moi pour l'acronyme ! à St Ferréol.

Au niveau des immobilisations en cours, il est prévu 1 776 260 euros, pour la voirie 1 000 000 d'euros : il s'agit de la 1<sup>ère</sup> tranche de la réalisation de la passerelle pour 600 000 euros et la 1<sup>ère</sup> tranche de la réalisation de la réfection de la route de Ste Radegonde pour 400 000 euros. Il est prévu 657 000 euros d'aménagement, extension et rénovation de bâtiments communaux : 354 000 euros pour la ferme de Tortis, rénovation du CTM 303 000 euros, études de faisabilité ayant été réalisées en 2024 donc la 1<sup>ère</sup> phase va pouvoir commencer. Je rappelle qu'avec la faisabilité pour le CTM, on avait fait aussi une procédure de concertation avec les agents pour que les travaux correspondent le plus possible à leurs besoins au quotidien. Ce chapitre comprend aussi pour le solde le montant prévisionnel des acomptes des subventions aux logements sociaux. Il est prévu un emprunt de 400 000 euros là c'est le remboursement dans notre état de la dette.

Au niveau des recettes d'investissement, le chapitre dotations comporte 434 725 euros : il y a une prévision de FCTVA à hauteur de 200 000 euros, de taxe d'aménagement à hauteur de 25 000 euros, on reste prudent sur la taxe d'aménagement qui dépend des constructions et un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 209 000 euros.

Au niveau des subventions perçues, il est prévu le FST de l'Agglomération d'Agen pour 100 000 euros pour le city stade de l'école de Saint Ferréol et une part du FST pour la route de Ste Radegonde. L'attribution de compensation de la voirie communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 30 000 euros, la subvention de la région dont on a eu la notification pour la rénovation de la maison d'accueil des étudiants en santé et d'autres demandes de subventions ont été formulées mais ne sont pas inscrites en recettes dans la mesure où leur instruction est en cours. Un emprunt d'équilibre est inscrit au Budget donc la réalisation effective sera en fonction des subventions à percevoir donc un emprunt de 500 000 euros. Au chapitre 24, il est prévu des cessions pour 80 000 euros, là il s'agit de la vente d'un terrain et le local dans la zone de Castelculier, vous savez pour lequel j'ai déjà signé un sous-seing privé chez le Notaire mais qui est soumis à suspension en fonction du permis que pourra obtenir le bénéficiaire. Le virement pour la section de fonctionnement pour un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 3 009 360 euros, donc on a les restes à réaliser qui sont largement couverts par l'excédent de fonctionnement capitalisé. Au chapitre 45 sont inscrits des crédits pour le règlement d'une opération en maîtrise d'ouvrage délégué, chapitre 45 ce sont les réalisations pour les comptes de tiers, donc là c'est pour le compte de l'Agglomération d'Agen qui nous a délégué la maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement Chantilly. On a aussi des opérations patrimoniales pour un montant de 80 000 euros, écritures d'ordre en dépenses et en recettes d'investissement, ce sont des écritures de régularisation de notre patrimoine et des écritures d'amortissement pour un montant de 850 000 euros en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, ce sont des écritures d'ordre.

Voilà ! ce qui fait que le total du budget s'équilibre tout confondu à 16 697 134 euros. C'est un budget ambitieux qui préserve l'avenir de nos finances au vu de la prospective qui vous avez été projetée en Débat d'Orientations Budgétaires, qui prévoit des opérations structurantes aussi pour Bon-Encontre, comme toutes les opérations qu'on a prévues en investissement. Je pense que c'est un budget prudent mais ambitieux puisqu'il préserve le désendettement de la commune et il préserve aussi les épargnes brutes à un niveau très correct. Et maintenant, j'ouvre le débat ! Pascal !

**Pascal RAYSSAC :** une première question, j'ose espérer que ce soient des fautes de frappes, si j'ose dire, sur la page 4 en annexe sur le BP 2025 que j'ai pu comparer avec le BP 2024, je vous donne un exemple sur une ligne dépenses réelles de fonctionnement : population, nous étions en 2024 à 260,85 par habitant.

**Madame Le Maire :** tu es sur la maquette ? quelle page pardon ?

**Pascal RAYSSAC :** 4

**Madame Le Maire :** sur le compte ou sur le budget ?

**Pascal RAYSSAC :** BP 2025. Informations générales, informations statistiques, fiscales et financières

**Madame Le Maire :** c'est l'annexe 3 ! alors page 4 !

**Pascal RAYSSAC :** page 4, donc en 2024 nous étions dépenses réelles de fonctionnement 260,85 dans la colonne, nous passons pour le BP 2025 à 1 061, si mes calculs sont bons + 306 % ! sur la ligne qui suit en recettes réelles de fonctionnement nous étions à 253,24 en 2024 et nous passons à 1 089,30 en 2025 + 330 %.

**Madame Le Maire :** là on parle de ratios ! ce sont des ratios, ce ne sont pas des montants ! ce sont des ratios qui sont prévus dans les statistiques du budget.

**Pascal RAYSSAC :** dépenses d'équipement brut 78,05 on passe à 701,67.

**Madame Le Maire :** au lieu de ?

**Pascal RAYSSAC :** au lieu de 78,05 on passe à 701,67. 799 % donc c'est une erreur ?

**Madame Le Maire :** si c'est automatique !

**Inaudible sans micro.**

**Pascal RAYSSAC :** nous ça nous a interpellé, on a dit ce n'est pas possible, c'est une erreur ! la population n'a pas changé, pas à ce point-là ! tu le vois comme moi ?

**Madame Le Maire :** oui ! là il doit y avoir une méthode de calcul ou quelque chose qui n'a pas été pris dans une donnée. L'erreur semblerait venir de 2023.

**Pascal RAYSSAC :** c'était vide en 2023, c'était 0 ! c'est ça ? 2023, il y avait zéro, je crois !

**Sandrine CURIE :** je pense que ce sont les chiffres de 2023 qui sont erronés !

**Pascal RAYSSAC :** ah d'accord ! donc c'est erroné ?

**Madame Le Maire** : c'est quelque chose qui s'incrémente automatiquement lors de la saisie du budget, il faut qu'on trouve une explication à ça ! mais effectivement ce n'est pas possible !

**Pascal RAYSSAC** : on est d'accord !

**Madame Le Maire** : oui, tout à fait !

**Pascal RAYSSAC** : merci !

**Madame Le Maire** : oui, quand on calcule ça ne fonctionne pas ! Patrick !

**Patrick COUDERC** : je vais revenir sur ce budget-là ! donc pour moi, il y a un faible niveau d'investissement en termes d'économies d'énergies. On a vu tout à l'heure le poste de dépenses sur les énergies que ce soit le gaz ou l'électricité est important ! et là au niveau de l'investissement sur les économies d'énergies, on est à 70 k€, donc c'est dérisoire, ce n'est rien du tout pour moi, donc je pense que là-dessus il devrait y avoir un gros effort de fait ! je ne vois rien sur la toiture Brassens de l'école primaire alors qu'il y a eu encore une nouvelle fuite qui a eu lieu en fin d'année 2024, pour ça j'ai vu les dépenses dans le poste qui va bien pour avoir du factuel ! l'investissement, je pense qu'il y a beaucoup de projets, je ne sais pas si vous en connaissez mais moi je n'en connais pas, pas beaucoup mis à part le plan qu'on va voir tout à l'heure sur le parking de la mairie. Moi, ce que j'aimerais avoir pour le prochain Conseil Municipal, je pense que ce soir c'est un peu tard, ce sont des plannings de réalisation, c'est-à-dire les études vont être finies à telles dates, on va consulter de telle date à telle date et on prévoit le début des travaux à telle date ! que ce soit par tranche, pour certains projets, je comprends que c'est saucissonné par tranche parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps ! mais on a aucun planning de réalisation et j'en veux pour preuve que lors de la dernière commission travaux du 4 février, aucun de ces projets n'a été présenté si ce n'est les travaux de voirie. Donc, moi je me pose des questions sur la possibilité de réaliser ces projets sachant que déjà on va décaler ceux de 2024 sur 2025 et donc il y a tous ceux-là encore qui vont venir, je dirai augmenter le tas de sable. Et dernier point, c'est sur la voirie, j'avais démontré qu'on pouvait faire de grosses économies sur la voirie si elle était traitée par l'Agglo, je pense qu'il y en aurait d'autres à faire si on étudie bien, si on rentrait par exemple au syndicat de voiries. Mais on s'aperçoit que sur 2025, il y a de la voirie qui va être traitée par l'Agglo, donc c'est très bien, il y en a deux sauf qu'elle représente 33 k€, c'est-à-dire 3 % du budget, donc je veux dire ce n'est pas avec ça que l'on va faire des économies ! je sais ce qu'on va me répondre, l'Agglo ne peut pas tout absorber mais je pense qu'il y a des efforts et des économies à faire de quelques k€. Voilà, donc ce budget-là, je ne le voterai pas !

**Madame Le Maire** : je vais répondre en sens inverse de tes questions, les services de l'Agglomération d'Agen, ils ne sont pas dimensionnés pour répondre à tous les besoins de Bon-Encontre, on est d'accord ! Il y a 44 communes, une priorité accordée aux communes rurales déjà dans le traitement des dossiers et beaucoup de demandes. Donc, on a déjà deux dossiers prévus par les services de l'Agglomération, il y en a qu'un pour le moment qui est retenu mais les modes opératoires qui relèvent de routes rurales ne correspondent pas par exemple pour les routes du centre de Bon-Encontre. Ils ne font jamais d'enrobé ! c'est toujours du bicouche. Donc, la technicité ne correspond pas

à une commune urbaine. On ne peut l'utiliser que pour des « routes de campagne ». On a fait les demandes et c'est l'Agglomération qui instruit, on n'est pas maître de savoir ce que l'Agglomération instruira ou pas ! ensuite, tu parles de la fuite de Brassens, est ce qu'elle est toujours effective ?

**Patrick COUDERC** : je crois que je l'ai dit dans ma question, c'est que ça a été inscrit dans les travaux de 2024, donc elle a été réparée !

**Madame Le Maire** : voilà !

**Patrick COUDERC** : sauf que des fuites sur Brassens, on peut les énumérer, il y en a eu quelques-unes, donc je pense que c'est une toiture qui mériterait un traitement de fond !

**Madame Le Maire** : moi, j'espère bien que s'il continue de pleuvoir dans une école, on serait au courant quand même !

**Patrick COUDERC** : allez-voir les toilettes de l'école Brassens avec les plafonds qui sont tachés et je pense que c'est ressorti plusieurs fois dans les comptes rendus des écoles.

**Madame Le Maire** : oui en 2024 !

**Brigitte TREY D'OUSTEAU** : je me permets juste de rappeler, il y a une visite qui est prévue à l'école Georges Brassens demain.

**Madame Le Maire** : on pourra voir si c'est réparé ou pas ! au niveau des travaux d'économies d'énergies oui peut être 70 000 euros ! Philippe !

**Philippe MOINEAU** : sur les travaux d'économies d'énergies, ça peut paraître effectivement limité mais il y a quand même d'autres travaux. Je prends l'exemple du Centre Technique Municipal, il est prévu une première tranche de travaux, on espère pouvoir la faire sur l'année à hauteur de 300 000 euros. Une partie de cette enveloppe ça sert aussi à isoler une partie des locaux et puis changer aussi le mode de chauffage donc le libellé travaux de maintenance vers la transition écologique, c'est aussi complété par des travaux sur d'autres bâtiments. Pour Brassens, pour reprendre ce que disait Yanik SCHEIFF, tout à l'heure, on est effectivement dans la boucle avec TE 47 pour l'opération que tu évoquais tout à l'heure « je rénove mon école » donc là ça serait vraiment une opération globale mais ciblée sur les travaux d'isolation et les travaux d'économie d'énergie.

**Madame Le Maire** : c'est un bâtiment majeur pour la collectivité, l'école de Brassens.

**Philippe MOINEAU** : c'est le bâtiment le plus énergivore parmi l'ensemble des bâtiments communaux.

**Inaudible sans micro.**

**Madame Le Maire** : on n'a pas eu la réponse officielle ! ça n'a pas encore été arbitré à TE 47.

**Philippe MOINEAU** : ça n'a pas été arbitré mais il y a eu des visites techniques qui ont eu lieu, qui nous font penser, qui nous font espérer que cette opération sera bien inscrite dans leur programme. C'est eux qui sont venus vers nous pour ça ! on espère que dans la mesure où c'est eux qui ont pris l'initiative de venir vers nous pour ça, on sera éligible.

**Yanik SCHEIFF** : je crois que ça ne concerne que dix écoles sur le Département donc il faut être éligible !

**Madame Le Maire** : il fallait être réactif là ! au niveau des plannings des opérations dès que les maîtrises d'œuvre auront terminé les plannings, on sera un peu plus précis. Comme là, par exemple, on est en cours d'attribution des marchés pour les réalisations des city stades, excusez-moi ! des aires de jeux multisports en face du centre de loisirs de St Ferréol et derrière l'école au profit des écoliers. On est en phase quasi travaux. Oui Simone !

**Simone BARRAULT** : moi, je voudrais juste confirmer ce qu'il vient d'être dit, on insiste bien sur le planning des réalisations pour qu'on est une bonne visibilité parce qu'on voit beaucoup d'études qui se font, on ne voit pas trop la réalisation, si on pouvait avoir un planning. Et puis, nous on insiste toujours sur les efforts qui devaient être faits sur la transition écologique et l'isolation thermique sur tous les bâtiments. Moi, j'aurai deux demandes, une c'est la rénovation de la façade de la maison de la petite enfance.

**Madame Le Maire** : c'est vrai qu'on en a parlé lors du dernier Conseil.

**Simone BARRAULT** : et éventuellement, bien sûr, si possible puisque maintenant il y a quelques sous quand même, la retransmission des Conseils Municipaux au public.

**Madame Le Maire** : ça on ne l'a pas budgété.

**Simone BARRAULT** : ça ne coûte pas très cher en fait et je pense qu'avec l'argent que vous venez d'avoir, je pense qu'en fait c'est faisable ! on compte sur vous !

**Madame Le Maire** : c'est du fonctionnement ! en tout cas, moi je trouve plaisant d'avoir du public.

**Yanik SCHEIFF** : oui du public ! Mais pour les gens qui ne peuvent pas se déplacer tout simplement.

**Simone BARRAULT** : les finances y sont donc ce n'est pas un prétexte ! merci !

**Madame Le Maire** : Pascal !

**Pascal RAYSSAC** : une petite question, j'ai vu qu'on avait mis au budget un peu d'argent pour des études au niveau des Silos ! c'est ça ? il y a une étude en cours ! quid de ces Silos on en est où ? c'est vraiment une question basique sans arrière...on en est où des Silos ?

**Madame Le Maire** : on est désormais, vous le savez, propriétaires des Silos. On a fait des études de sol, de pollution.

**Pascal RAYSSAC** : concrètement il ne se fera rien sur ce mandat ? ce chantier ne sera pas attaqué ! c'est ma question, il n'y a pas de sous-entendu !

**Madame Le Maire** : on va finir la passerelle déjà ! oui Philippe !

**Philippe MOINEAU** : juste un mot là-dessus ! on en est à la phase de pré-études, on s'est rapproché du CAUE, c'était cet après-midi la réunion, pour qu'ils nous proposent et ils ont fait le job, une sorte de cahier des charges pour lancer les Cabinets d'études à hauteur de 40 ou 50 000 euros, il faut une mise en concurrence et pour une mise en concurrence, il faut faire un cahier des charges et ce cahier des charges là, on va le bâtir avec le CAUE, c'est une prestation gratuite, donc on en est là ! pour être clair, on en est là ! effectivement là il n'est pas prévu d'enveloppes pour quelconques travaux, il faut bien avant cela être clair sur ce que l'on veut faire. Dans l'étude, il est prévu de demander au Bureau d'étude de travailler sur différents scénari qui nous permettront de faire les bons choix. Il y a aussi la question du portage juridique de l'opération, est-ce qu'il faut passer par une ZAC ? est-ce qu'il faut prendre une partie de la maîtrise d'ouvrage ? tout ça, ce sont des choses qu'il faut apprécier, c'est pour ça que les études porteront aussi là-dessus !

**Madame Le Maire** : on a été propriétaire que courant 2023, ça a mis du temps ! oui !

**Philippe MOINEAU** : pardon, je précise aussi que les études qui sont prévues concernent les Silos mais aussi le terrain Shell, l'ensemble du site terrain Shell + Silos puisque dans le cadre du futur PLUI et même dans le cadre du PLUI actuel, il y a une OAP là-dessus qui s'appelle l'OAP Varennes.

**Madame Le Maire** : c'est un site qui pourra accueillir du logement, du loisir, qui pourrait accueillir aussi du service.

**Simone BARRAULT** : sur le site Shell ?

**Madame Le Maire** : sur le site global.

**Simone BARRAULT** : parce que sur le site Shell, il faudrait dépolluer d'abord !

**Madame Le Maire** : oui ! il y a eu des études là-dessus ! il y a qu'une portion qui est bien polluée autrement le terrain Shell est constructible, sur certaines parties en l'état, il suffit de ne pas aménager de jardins. C'est vrai qu'il y a encore des études à finaliser et notamment des faisabilités pour connaître les coûts. Ce n'est pas aussi pollué que l'on pensait ! on passe au vote ? si on vous donne, au fil de l'eau, des plannings de réalisation dans le cadre des projets, il faut savoir qu'ils pourront évidemment être réactualisés en fonction des avancées ou des ralentissements que parfois connaissent les projets ! Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 19 mars 2025, vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2025, vu l'instruction M57, vu la maquette budgétaire présentée en annexe, vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections, pour ce Budget 2025 tel qui vous a été présenté qui est contre ? 8 qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 17 Pour, 8 Contre (M. COUDERC, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

**Madame Le Maire** : et on peut passer au point suivant, qui concerne les subventions aux associations, rapporté par Isabelle.

**2025.20 OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.**

**Rapporteur : Isabelle FERRAND**

Mes Chers Collègues,

**I- Exposé des motifs :**

La commune de Bon Encontre soutient activement le mouvement associatif local, en raison de l'utilité sociale qu'il assure auprès des Bon-Encontrais. Ce soutien se décline par l'attribution de subventions, mais aussi par un soutien logistique important (mise à disposition gracieuse de salles communales avec consommation de fluides comprise, mise à disposition gracieuse d'installations sportives de qualité, prêt et mise à disposition de matériel, participation des services municipaux à la bonne organisation de manifestations, prestations de conseil de notre guichet unique dédié aux associations...).

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Les Commissions Communales en charge des associations (Culture, Sport, Social, Education, Animation) se sont réunies respectivement (Jeunesse - Affaires scolaires - Petite enfance : 4 mars 2025, Cohésion Sociale : 4 mars 2025, Animations Locales : 25 février 2025, Sport et Culture : 27 février 2025), pour étudier les différentes demandes et pour émettre des propositions qui ont été présentées en Bureau, récapitulées ci-dessous.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2025 (article 65748), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote du Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et Crèche Histoires d'Enfants pour lesquelles, un premier acompte de 50% sur la base de la subvention N-1 sera mandaté.

Il sera procédé au versement du solde de la subvention pour ces trois associations, qui sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier et l'utilisation des fonds attribués, au dernier trimestre de l'année 2025.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

**CULTURE**

A LIVRE OUVERT	300 €
A LIVRE OUVERT - POLAR	14 000 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	1 500 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	600 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE (Location local)	7 700 €
MUSIQUENVIE	25 644 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 769 €</b>
<b>EDUCATION</b>	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
HISTOIRE D'ENFANT	51 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 000 €</b>
<b>SPORTS</b>	
CABBE	2000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	500 €
GOLF	5 000 €
GYM D'ENTRETIEN	550 €
INDIAN'S BASEBALL	5 000 €

PETANQUE LES BLEUETS	550 €
RCBB	28 400 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	3 500 €
V3B	3 500 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>
<b>SOCIAL</b>	
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
ASSAD	3 500 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 300 €</b>
<b>ANIMATION</b>	
PLAINE DU LEVANT	700 €
LES AMIS DE STE RADEGONDE	500 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	250 €

<b>TOTAL</b>	<b>1 450 €</b>
--------------	----------------

**Isabelle FERRAND :** Je vous propose, parce que je pense que vous avez consulté le tableau qui suit sur notre programme de ce soir, je vous propose donc de vous prononcer favorablement sur les subventions qui vous sont présentées. Vous remarquerez que comme chaque année l'association « A livre ouvert » sépare volontairement pour des raisons de clarté la subvention de fonctionnement et la subvention dédiée au Salon du Polar. Je vous demande, mes chers collègues, d'en délibérer éventuellement.

**Madame Le Maire :** évidemment Isabelle, Véronique, Laurence, Chantal ne participeront pas au vote. Pascal !

**Pascal RAYSSAC :** deux petites précisions, dans l'éducation c'est quoi le CIBEMM ?

**Brigitte TREY D'OUSTEAU :** c'est l'informatique !

**Pascal RAYSSAC :** c'est l'informatique ! d'accord ! et ensuite dans les sports le V3B, c'est quoi ?

**Madame Le Maire :** le volley !

**Pascal RAYSSAC :** c'est le volley ah d'accord ! et le TCBE c'est le tennis club ! ainsi de suite ! d'accord !

**Madame Le Maire :** ce n'est pas une nouvelle association ! Patrick !

**Patrick COUDERC :** moi, j'ai juste une question, il me semble que l'année dernière, on l'avait déjà demandé ! c'est d'avoir le niveau de subvention de l'année précédente et voir le delta ! est-ce qu'il y a des subventions qui ont diminué sur certaines associations et d'autres qui ont augmenté ?

**Madame Le Maire :** il suffit de reprendre celui de l'année dernière ! normalement il y a une quasi stabilité globale.

**Véronique ALBERTI-DEFFIS :** en fait, je crois que si tu regardes, si tu as accès à Berger Levrault, je suppose. Oui ! si tu regardes l'historique à Berger Levrault, tu vas avoir la délibération du 3 avril 2024 sur laquelle on a délibéré pour les montants des subventions et tu pourras faire la comparaison. Voilà, il n'y a pas de souci ! moi, si tu veux c'est ce que j'ai fait quand j'ai voulu comparer ! j'ai regardé directement.

**Inaudible sans micro**

**Véronique ALBERTI-DEFFIS :** voilà ! il faut faire un petit travail de recherche ! je suis d'accord !

**Madame Le Maire :** il y a des nouvelles associations comme le comité de jumelage de Reggiolo, je crois que les Amis de Ste Radegonde n'avait pas demandé l'année dernière, oui Brigitte !

**Brigitte TREY D'OUSTEAU :** je voulais juste rajouter quand il y a eu la commission me concernant, pour CIBEMM, pour Société des sciences et pour Histoires d'enfants, les

montants précédents, je les ai dits ! donc ça n'a pas bougé ! Histoires d'enfants, ça a augmenté un petit peu ! il y a les comptes rendus des commissions !

**Madame Le Maire** : oui, c'est vrai qu'il y a les comptes rendus des commissions aussi ! en dehors des élus qui ne prennent pas part, je soumetts la délibération aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme TABANON, Mme FERRAND et Mme DERRAMOND ne prennent pas part au vote.**

**VOTE : 21 Pour.**

**Madame Le Maire** : oui !

**Simone BARRAULT** : les élus qui s'abstiennent, ils s'abstiennent simplement sur leur association.

**Madame Le Maire** : à ce moment-là, il faut qu'on vote subvention par subvention ! juridiquement là on fait un vote global ! soit on vote pour chaque association et on y passe un petit moment, on sait bien qu'ils sont favorables aux subventions des autres associations !

**Simone BARRAULT** : ça me surprend moi c'est tout !

**Madame Le Maire** : au niveau des subventions aux associations, il y a aussi les subventions aux associations pour emplois sportifs et c'est Laurent qui va nous les présenter.

## **2025.21 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - EMPLOIS SPORTIFS.**

**Rapporteur : Laurent BIELLE-BIARREY**

Mes Chers Collègues,

### **I. Exposé des motifs :**

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs. L'aide est calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 20% du Salaire Minimum de Croissance charges comprises, au prorata de la durée du temps de travail définie par le contrat. A ce titre, un crédit a été inscrit au budget 2025 art 65748.

Les associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » sont concernées par ce dispositif car elles ont signé un contrat avec un éducateur diplômé en CDI.

Les modalités de paiement de la subvention sont les suivantes :

- versement d'un acompte de 70 % à la signature de la convention entre la commune de Bon-Encontre et l'association sportive mais également sous réserve que le dossier soit complet (contrat de travail, emploi du temps, brevet professionnel, projet professionnel, parcours de qualification personnalisé, attestation de recherche d'un cofinancement...)

- versement du solde de 30 % à la fin du quatrième trimestre, sur présentation des bulletins de salaire de l'année considérée, du rapport d'activités de l'éducateur sportif. Ces documents devront être transmis impérativement pour le versement du solde.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par les Présidents des associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » conformément à la convention qui régit l'aide à l'emploi sportif,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2025 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 647,01 EUROS.
- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2025 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de 6 021,78 EUROS.
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Tennis Club de Bon-Encontre soit un montant de 1 852,91 EUROS.
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Rugby Club Bon-Encontre Boé soit un montant de 4 215,25 EUROS.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (en ANNEXE 4) avec les associations sportives employeurs.
- D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Madame Le Maire :** merci Laurent ! c'est un régime, à parité aussi avec le Conseil Départemental, qui maintient ce régime pour préserver les emplois sportifs dans nos

associations ! y a-t-il des remarques ? on passe aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.**

**VOTE : 24 Pour.**

**Madame Le Maire :** nous passons maintenant aux conventions d'objectifs pour les acomptes des subventions aux associations. Le RCBB, Musiquenvie et Histoires d'Enfants qui sont soumis à ces conventions d'objectifs et c'est Véronique qui va nous le présenter.

<b>2025.22 - OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS – ACOMPTE SUBVENTION 2025 POUR LES ASSOCIATIONS « RUGBY CLUB BON-ENCOTRE – BOÉ », « MUSIQUENVIE » ET « HISTOIRE D'ENFANTS »</b>
---

**Rapporteur : Véronique ALBERTI-DEFFIS**

Mes Chers Collègues,

### **I - Exposé des motifs :**

La Commune entretient un partenariat fort avec les associations « Musiquenvie », « Rugby Club Bon-Encontre/Boé » et « Histoire d'Enfants » depuis de nombreuses années. Ces associations qui jouent un rôle déterminant dans l'offre locale culturelle, sportive ou d'accueil de la petite enfance, bénéficient de manière permanente de locaux et de matériels, et reçoivent tous les ans une subvention de fonctionnement.

Ces aides matérielles et financières sont attribuées sur la base du rapport d'activités fourni par l'association chaque année, sur le projet d'activités pluriannuel et sur la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal qui attribue les subventions annuelles de fonctionnement.

Dans le cadre des dispositions légales qui fixent les modalités de transparence des aides financières publiques, une convention d'objectifs a été signée en juin 2022 avec chacune des associations parce que la subvention attribuée dépasse le montant de 23000 euros d'une part, et/ou pour assurer à l'association un soutien pérenne sur une période de 3 ans d'autre part.

La convention signée prévoit qu'un acompte de 50% sera versé au cours du premier trimestre de l'année N sur la base du montant de la subvention allouée l'année N-1. Le solde étant versé au cours du dernier trimestre de l'année N, correspondant au montant voté par le Conseil Municipal duquel sera déduit l'acompte déjà versé, au vu de la présentation au plus tard le 15 octobre du pré-rapport d'activité et de la situation financière (résultat prévisionnel et trésorerie). Cette présentation se fait chaque année à l'occasion d'une rencontre entre les représentants de l'association et ceux de la Commune.

Cet acompte permet aux associations d'obtenir une trésorerie suffisante et d'attendre le versement du solde de l'aide communale en fin d'année.

### **II. Considérants et références juridiques :**

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du Décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 20 avril 2022 par lesquelles le Maire a été autorisé à signer les conventions d'objectifs avec les associations « Musiquenvie », « RCBB » et « Histoire d'Enfants » pour une durée de 3 ans.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

D'ATTRIBUER une subvention de 22 396.50 €, à l'Association « Histoire d'Enfants » correspondant à 50 % de la subvention allouée en 2024 (44 793 €).

D'ATTRIBUER une subvention de 13 056 €, à l'Association « Musiquenvie » correspondant à 50 % de la subvention allouée en 2024 (26 112 €).

D'ATTRIBUER une subvention de 14 250 €, à l'Association « RCBB » correspondant à 50% de la subvention allouée en 2024 (28 500 €).

D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Étant précisé que les crédits afférents seront inscrits au compte 65748 du BP 2025.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Madame Le Maire :** merci Véronique ! Histoires d'enfants, je rappelle est notre crèche associative sur la commune, le RCBB notre club et école de rugby et Musiquenvie, notre école de musique et de danse. Donc, ce sont des dispositions légales, qui imposent dès qu'une subvention dépasse 23 000 euros de signer une convention d'objectif avec elles. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? très bien ! je soumetts aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.**

**VOTE : 24 Pour.**

**Madame Le Maire :** on passe au point suivant qui va nous être présenté par Laurent et qui porte sur la subvention d'équilibre sur la soirée années 80 qu'on avait reporté la dernière fois. Donc, merci Laurent !

**2025.23 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE d'EQUILIBRE – Soirée années 80.**

**Rapporteur : Laurent BIELLE-BIARREY**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

L'association sportive de rugby nous a sollicités sur l'octroi d'une subvention supplémentaire dans la perspective d'organiser une soirée « années 80 » le samedi 14 juin 2025 sur le complexe sportif communal René Lajunie. Quatre artistes assureront deux heures de spectacles et à l'issue un DJ animera le reste de la soirée. Cette manifestation se substitue à l'Event Show organisé jusque-là par l'association.

Dans le cadre du partenariat et après avoir pris connaissance du budget en ANNEXE n°6 dont l'équilibre est lié à la fréquentation réelle du public, la commune propose de verser, le cas échéant, en cas de déficit, une subvention maximale de 2 000 euros.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Considérant que cette manifestation est nouvelle et qu'il convient de soutenir nos associations,

J'ai l'honneur, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur l'éventuel versement d'une subvention maximale de 2 000 euros après présentation du bilan financier de l'évènement à la commission sports et culture.

**Madame Le Maire :** merci Laurent ! des questions ? des remarques ?

*Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire :** c'est l'annexe 6.

*Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire :** le montant c'est en fonction de la fréquentation. Evidemment, il faut que l'on affine certaines choses en interne, il faut qu'on les rencontre. Ça va entre 24 300 et 49 000 euros en fonction de la fréquentation sur les trois tableaux. On se base sur la moins optimiste, on va dire !

**Pascal RAYSSAC :** quel que soit le déficit vous mettez 2 000 euros ? s'ils sont en déficit de 500 euros ? vous mettez 2 000 euros ?

**Christian AMELING :** ah non !

**Pascal RAYSSAC :** vous n'êtes pas joueur ! s'ils sont en déficit de 10 000 euros, tu ne mets que 2 000 euros mais inversement tu devrais ... mais Mesdames ne me regardez pas comme ça ! mais en même temps s'il n'y a que 500, vous devriez mettre les 2 000 euros aussi !

**Jacqueline ANNETTE-OGIER :** non c'est une subvention d'équilibre !

**Pascal RAYSSAC :** j'ai bien compris !

**Jacqueline ANNETTE-OGIER :** le terme équilibre veut bien dire ce qu'il veut dire !

**Madame Le Maire :** si jamais il y avait 10 000 euros de déficit, on pourrait discuter pour redélibérer, ça serait soumis à débat. En tout cas, on se pose une question nous, après on verra, on a des incertitudes sur l'utilisation du terrain d'honneur ou pas. Il faut qu'on le voie parce que cela peut induire des coûts, pour la commune, qui ne sont pas répertoriés dans le budget.

*Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire :** oui ! et ça monte très vite !

**Laurent BIELLE-BIARREY** : venez participer à la manifestation, ça sera un succès ! et il n'y aura pas de subvention !

*Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire** : bien sûr ! moi, j'irai en tout cas !

**Simone BARRAULT** : le spectacle, il a lieu où exactement ?

**Madame Le Maire** : c'est à définir ! au stade au complexe sportif !

**Simone BARRAULT** : si c'est sur la pelouse du stade !

**Madame Le Maire** : on est d'accord !

**Simone BARRAULT** : la scène, elle sera où ?

**Madame Le Maire** : c'est à définir !

**Simone BARRAULT** : sur la pelouse du stade !

**Madame Le Maire** : c'est ce qui est demandé à ce jour !

*Inaudible sans micro*

**Madame Le Maire** : et le camion qui porte la scène, il faut vraiment qu'on étudie tout ça ! est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Simone BARRAULT** : c'est encore flou !

**Jacqueline ANNETTE-OGIER** : ce n'est pas notre projet !

**Madame Le Maire** : là aujourd'hui, on se prononce sur cette subvention d'équilibre. On soumet aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? Vivian vote contre, tu peux expliquer ?

**Vivian GALABERT** : alors je vote contre pour une ou deux raisons ! quand on fait une activité de ce type-là, moi j'en fait avec le Régiment, dès lors qu'on pense qu'il y a un déficit, on ne la fait pas ou on l'organise différemment pour ne pas avoir de déficit, on fait une activité pour éviter d'avoir des déficits d'une part. Je n'ai jamais vu qu'on fasse une activité en pensant déjà au déficit dès le départ ! ça c'est mon avis ! la deuxième les 2 000 euros, j'entends ! mais s'il y a 3 000 euros de déficit, je donne un exemple, s'il y a 3 000 euros de déficit, je considère que 50 % devrait arriver au RCBB sur ces 3 000 euros, c'est-à-dire 1 500 euros et 1 500 euros à la mairie. Je ne vois pas pourquoi on donnerait 2 000 et qu'eux ne donnent que 1 000 euros, c'est un avis, c'est personnel ! je pense que ce sont deux raisons pour que je vote non !

**Madame Le Maire** : c'est quand même un risque que porte l'association, la commune la soutient dans ce risque-là ! à hauteur de 2 000 euros. Par contre Vivian comme tu es porteur d'un pouvoir, c'est que le tien ! d'accord. Donc, un seul contre et trois abstentions. Simone a un pouvoir et Christophe vote pour.

**Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.**

**VOTE : 20 Pour, 1 Contre (M. GALABERT), 3 Abstentions (Mme FERRAND, Mme PAILHORIES, Mme BARRAULT).**

**Madame Le Maire** : on passe au point suivant, il est un peu complexe. Il va nous être présenté par Vivian, c'est sur le réaménagement du prêt GAIA qui concerne la Zac de St Ferréol.

**2025.24 OBJET : REAMENAGEMENT PRET GAIA ZAC DE SAINT FERREOL.**

**Rapporteur : Vivian GALABERT**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

La société d'aménagement de Lot et Garonne, ci-après l'Emprunteur a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de Bon-Encontre, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

**ARTICLE 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

**ARTICLE 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée référencée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1<sup>er</sup> février 2025 est de 2,40%.

### **ARTICLE 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **ARTICLE 4 :**

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir des charges.

## **II. Considérants et références juridiques :**

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2305 du Code Civil,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022.30 du 20 avril 2022,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander de réitérer notre garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée tel qu'indiqué dans l'ANNEXE n°5.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Madame Le Maire :** merci Vivian ! alors pour ceux qui s'en souviennent c'est une délibération qu'on avait déjà prise, on avait mis un petit peu des faits circonstanciés, en amont, en introduction, et la Caisse des Dépôts et Consignations refuse que l'on modifie le modèle qu'elle avait établi, donc on vous propose, à nouveau, cette délibération qu'on avait votée en 2022, pour régulariser le dossier. Yanik !

**Yanik SCHEIFF :** j'ai une petite question, date d'établissement du présent document : 2021, date de valeur de réaménagement 2021 ? pourquoi ?

**Madame Le Maire :** là on est sur une délibération qui annule et remplace celle de 2022.

**Yanik SCHEIFF :** parce que moi quand je comprends date de valeur du réaménagement, c'est maintenant !

**Madame Le Maire :** non ! là il faut qu'on revienne en 2022.

**Yanik SCHEIFF** : d'accord et eux ils mettent 2021, c'est normal ? eux ils avaient établi ça en 2021 ?

**Madame Le Maire** : oui ! on avait délibéré en 2021, le formalisme ne leur allait pas, on a redélibéré en 2022 et là on croyait que le dossier était passé mais non ! il faut le régulariser en modifiant encore la délibération. Donc là, il est vraiment établi sur le modèle de la Caisse des Dépôts et sans circonstances ni fioritures ! et elle est censée avoir un effet rétroactif.

**Yanik SCHEIFF** : voilà ! c'est ça que je ne comprenais pas !

**Madame Le Maire** : et remplacer la délibération de 2022 !

**Yanik SCHEIFF** : parce que normalement on ne fait jamais de choses rétroactives, c'est pour ça que ça me gênait !

**Madame Le Maire** : ça c'est un annule et remplace ! c'est la surprise ! il faut vraiment qu'on se repositionne comme si on était en 2021, en fait ! donc, on met cette délibération aux voix ! oui !

**Pascal RAYSSAC** : une petite question, c'est vrai qu'on avait déjà débattu là-dessus, est-ce que c'est une obligation pour la commune ? c'est une de nos compétences ? quels sont les critères pour qu'on devienne ainsi garant ?

**Madame Le Maire** : c'était un accord avec notre aménageur.

**Pascal RAYSSAC** : d'accord !

**Madame Le Maire** : ça se fait beaucoup ! à partir du moment où l'aménageur le fait pour le compte de la collectivité, il faut que ce soit la collectivité qui garantisse les prêts. Parce que les prêts sont établis pour le projet de la collectivité.

**Pascal RAYSSAC** : merci !

**Madame Le Maire** : on passe aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie et j'espère qu'on ne la reverra pas celle-là !

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame Le Maire** : on passe à une demande de subvention dans le cadre du fonds verts pour la réfection du parking des écoles du bourg et c'est Christian qui va nous la rapporter.

**2025.25 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS – PARKING SQUARE GEORGES BRASSENS.**

**Rapporteur : Christian AMELING.**

**I- Exposé des motifs :**

Une zone de stationnement est actuellement aménagée à l'arrière de l'hôtel de ville et très proche des écoles primaire et maternelle.

D'une surface de 2169 m<sup>2</sup>, ce parking extérieur est fréquenté, au quotidien, par de nombreux utilisateurs : agents de la mairie, membres d'associations, parents d'élèves.

Le matin et le soir, en période scolaire, toutes les places sont occupées.

Aujourd'hui, cet équipement est très dégradé avec de nombreux trous dans la chaussée et la commune souhaite le réaménager en adaptant cet espace aux impacts du changement climatique.

Le bureau d'études chargé du dossier a produit une première estimation des travaux à hauteur de 290 000 € HT euros intégrant une plus-value environnementale. Il est ainsi prévu :

- La désimperméabilisation des places de stationnement,
- La gestion intégrée des eaux de pluie,
- La plantation d'arbres,
- La végétalisation de cet espace totalement réaménagé.

Cet espace de stationnement intégralement requalifié en termes paysager et environnemental participera à un cadre de vie plus agréable pour les Bon Encontres grâce à sa dimension écologique ; en luttant notamment contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain (Plan en ANNEXE 7).

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention « Fonds vert, Axe 2, Renaturation des villes et des villages » jusqu'à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	290 000 €	Fond Vert 50%	145 000 €
		Autofinancement	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>

La commune bénéficiera du FCTVA.

## **II - Considérants et références juridiques :**

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il vous est proposé :

- De solliciter une subvention auprès du « Fonds vert, Axe 2, Renaturation des villes et des villages » à hauteur de 50%,
- Dire que les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025,
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	290 000 €	Fond Vert 50%	145 000 €
		Autofinancement	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>

Je vous en remercie.

**Madame Le Maire :** merci Christian ! on sait que le fonds vert a fondu, il en reste plus que la moitié ou un peu moins de la moitié mais bon on est éligible, c'est normal que l'on fasse la demande pour cette rénovation qui de toute façon est prévue quand même. Vous avez pris connaissance du plan ? là on désimperméabilise les emplacements avec un nombre de places quasi-équivalent.

**Christian AMELING :** on a 82 places, alors ce qu'il faut expliquer, Philippe, je croyais que tu allais prendre la relève ! c'est qu'on avait travaillé avec le Conseil Municipal des enfants là-dessus. On avait fait faire des devis avec Philippe des différentes sociétés, juste d'abord pour qu'ils apprennent à lire un devis et ça les a intéressés. On leur a expliqué tout un tas de choses, que l'eau il fallait qu'elle revienne dans les nappes phréatiques. Donc, on est arrivé à la conclusion à peu près celle-ci, avec les enfants, d'avoir quelque chose de cet ordre-là ! on l'a soumis à un maître d'œuvre qui nous a sorti ce plan, c'est très récent, on accélère pour la bonne et simple raison, c'est qu'on souhaiterait que ça se fasse pendant les vacances. Deux mois, ça va être très difficile, donc on fera le début des travaux mi-juin parce qu'il vaut mieux embêter les gens, les parents d'élèves au mois de juin qu'au mois de septembre. Donc, les travaux commenceraient mi-juin et seraient terminés pour la rentrée. Alors, ensuite il faudra engazonner et mettre les arbres, etc., mais enfin les grands travaux de surface seraient faits. Donc, comme vous le voyez avec les flèches mauves, il y a un sens de circulation, on rentre par l'endroit où on rentre maintenant, on peut aller se garer en haut, on peut faire le tour et ensuite on ressort par l'endroit où on ressort actuellement. Il y a encore un petit débat sur les places handicapés où est-ce qu'il faut qu'elles se positionnent. De toute façon, on a rendez-vous avec Philippe lundi à 11 heures avec le maître d'œuvre pour discuter de tout ça ! on a la récupération de l'eau pour alimenter les arbres. Voilà en gros le projet.

**Madame Le Maire :** je remercie Philippe et Christian pour avoir travaillé sur ce projet qui a vraiment une connotation environnementale parce que ça nous coûte plus cher que de faire de l'enrobé tout simplement parce qu'il faut enlever l'enrobé existant. Là c'est politique ! oui Martine !

**Martine DERHOURHI :** il y aura combien de places pour personnes handicapées ?

**Christian AMELING :** trois !

**Martine DERHOURHI :** trois places !

**Christian AMELING :** il y aura trois places mais il y en a devant aussi déjà !

**Madame Le Maire :** elles sont matérialisées sur le plan ! je crois que la plantation des arbres est différée, Philippe !

**Philippe MOINEAU :** elle se fera à la Sainte Catherine !

**Christian AMELING :** je peux rajouter quelque chose ? là on va être embêté, parce que vous allez nous poser la question, j'en suis sûr ! votre perspicacité est légendaire ! comment va-t-on faire au mois de juin pour que les parents et pour les enfants, pour récupérer les élèves et tout ça ! donc là ça va être effectivement un problème donc Madame Le Maire a diligenté notre police municipale pour qu'elle nous trouve des solutions. Pour l'instant, la Police Municipale est en train de travailler là-dessus !

**David BRUGIDOU :** j'ai une question ! on va mettre quoi au sol ? puisque ça va être désimperméabilisé !

**Madame Le Maire :** Philippe !

**Philippe MOINEAU :** sur les bandes de roulement, j'allais dire, qui sont blanches sur le schéma c'est de l'enrobé et sur les places de parking se sont des alvéoles perméables et engazonnées. Il y a des dispositifs chasse-roues qui seront en chêne, vous voyez les bandes noires c'est pour éviter qu'un véhicule ne puisse stationner sur deux places simultanément.

**Madame Le Maire :** d'autres questions ? c'est bon ! donc ça va être compliqué pendant quelques semaines avant la sortie. J'espère que tout le monde comprendra que c'est dans l'intérêt de tous ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Madame Le Maire :** et nous passons à votre délibération préférée la modification du tableau des effectifs ! présentée par Philippe, bien sûr !

<b>2025.26 OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--

**Rapporteur : Philippe MOINEAU**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

**1° - SUPPRESSIONS DES POSTES**

Madame le Maire propose de supprimer les emplois suivants :

<b>EMPLOIS A SUPPRIMER</b>	<b>NATURE DE LA SUPPRESSION</b>
<b>Filière administrative</b>	
➤ 1 emploi d'attaché principal, à temps complet, de catégorie A	Non pourvu
➤ 1 emploi de rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, de catégorie B	Non pourvu

➤ 1 emploi d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet de catégorie C	Non pourvu
➤ 3 emplois d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet de catégorie C	Non pourvu
<b>Filière technique</b>	
➤ 1 emploi d'Ingénieur à temps complet, de catégorie A	Non pourvu
➤ 7 emplois d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet de Catégorie C	Non pourvu
<b>Filière Médico-Sociale</b>	
➤ 1 agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Anticipation
<b>Filière sociale</b>	
➤ 1 emploi d'agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet, de catégorie C	Mutation vers une autre collectivité

Il vous est demandé de supprimer les emplois suivants :

- Un emploi d'attaché principal, à temps complet, de catégorie A
- Un emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet de catégorie B
- Un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, de Catégorie C
- Trois emplois d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, de Catégorie C
- Un emploi d'Ingénieur à temps complet, de Catégorie A
- Sept emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet de Catégorie C
- Un agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- Un emploi d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, de catégorie C

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

## **2° - CREATION DE 6 POSTES**

Madame le Maire propose d'adopter les modifications suivantes et la création de 6 emplois :

- Un emploi au grade de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un emploi au grade de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un emploi au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM)
- Un emploi au grade d'agent social suite à la stagiairisation d'un agent contractuel
- Un emploi au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

## **3° - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant joint en pièce annexe.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

## **II – Considérants et références juridiques :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 5 Mars 2024,

Considérant l'avis du CST (favorable) faite au 1<sup>er</sup> Comité Social Territorial suivant ce Conseil Municipal,

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

**Philippe MOINEAU** : c'est une délibération attendue, n'est-ce pas ? En annexe de la délibération, il y a un tableau qui permet par filière et par grade d'avoir les emplois non pas budgétisés mais des emplois ouverts et des emplois pourvus. Là, on est sur une différence de 20, 102 emplois ouverts, 82 emplois pourvus et donc ça passe cette mise à jour par différentes suppressions de postes et également par des créations de postes. Ce nouveau tableau permet effectivement de réduire l'écart entre les emplois ouverts et les emplois réels et puis aussi ça permet de procéder à l'avancement de certains agents qui peuvent y prétendre. On n'aura pas besoin de redélibérer. Les 20 postes d'écart permettent de faire les avancements tels qu'ils sont envisagés pour l'année 2025. Je ne sais pas s'il faut rentrer dans le détail parce que là il y a des postes à supprimer, des postes à créer, vous avez lu la délibération. Ce qui est important, c'est l'objectif final et le tableau des effectifs tel qu'il est en annexe de ce projet de délibération.

**Madame Le Maire** : Simone !

**Simone BARRAULT** : à la page 2, vous parlez de la création de six postes et je n'en vois que cinq !

**Yanik SHEIFF** : tu as le Rédacteur Principal, le Technicien Principal, un emploi au grade d'agent spécialisé, un emploi au grade d'agent social et un emploi au grade d'adjoint, ça fait que cinq en fait. Vous nous parlez de six postes créés.

**Philippe MOINEAU** : rectificatif c'est cinq !

**Madame Le Maire** : il faudra le rectifier dans la délibération !

**Simone BARRAULT** : soit on a oublié quelqu'un...

**Philippe MOINEAU** : non on n'a pas oublié ! là si vous voulez en filigrane pour chaque ligne, il y a une personne.

**Madame Le Maire** : Patrick !

**Patrick COUDERC** : c'est un peu en lien avec cette délibération, sur les emplois, la recherche de DST, on en est où ? et j'ai cru comprendre que le responsable du service voirie était parti ! donc on en est où aussi sur le recrutement ? donc on peut voter et avoir les renseignements après, bien sûr !

**Madame Le Maire** : notre nouveau collaborateur, le Directeur des Services Techniques arrive lundi, il a été recruté et la vacance a été très courte du coup. Pour ce qui est du reste, on a lancé un recrutement.

**Philippe MOINEAU** : pour faire le lien, c'est l'emploi au grade de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet qui correspond à sa mutation.

**Simone BARRAULT** : sans avoir les noms, on peut savoir dans quels services parce que ça ne nous dit pas grand-chose, rédacteur principal c'est dans quel service ?

**Madame le Maire** : alors ce n'est pas forcément lié à un agent. Je dis que les grades ne concernent pas forcément un agent.

**Simone BARRAULT** : non ! moi ce qui m'intéresse c'est dans quel service ils sont !

**Madame le Maire** : ce n'est pas comme ça qu'il faut lire le tableau des effectifs d'une collectivité !

**Simone BARRAULT** : quand on parle de création de six postes, pardon excusez-moi de cinq postes, un emploi au grade d'agent spécialisé de 2<sup>ème</sup> classe, on sait que c'est dans les écoles ça ! c'est ça que je veux dire ! vous comprenez ? je veux savoir si c'est au niveau des services administratifs, au niveau de la petite enfance, je ne sais pas moi !

**Philippe MOINEAU** : le travail sur les promotions internes et sur les avancements de grade, il n'est pas encore arbitré, il est en cours donc là on se laisse la possibilité d'ouvrir les postes pour faire ces avancements mais ça me semble prématuré d'aller plus loin parce que l'arbitrage, il n'est pas fait.

**Madame le Maire** : c'est vraiment une création dans notre tableau des effectifs. Par exemple, il y a trois emplois d'adjoints administratifs principaux, on ne peut pas y mettre forcément des agents derrière, ça peut être quelqu'un qui a une promotion, cela peut-être quelqu'un d'autre, il ne faut pas les lier à des personnes. Mais effectivement à des services !

### ***Inaudible sans micro***

**Madame le Maire** : quand il y a une technicité forcément le service, il est induit.

**Yanik SCHEIFF** : j'ai une question ! entre les emplois pourvus, les emplois non pourvus et les emplois budgétisés, on a 81 emplois pourvus, 21 emplois non pourvus et comment ça se fait qu'on a que 101 emplois budgétisés, ça veut dire qu'on a un emploi en plus qui n'est pas budgétisés ? ou c'est une erreur ?

**Madame Le Maire :** alors au lieu de « budgétisés », on l'a dit en commission des finances et du personnel, ce n'est pas le terme qu'on va désormais utiliser parce qu'il induit des erreurs, donc on a dit qu'on allait employer des postes « ouverts ». Ils sont ouverts, pas forcément occupés, il n'y a pas de dépenses derrière mais ils permettent de nommer un agent dès qu'on a la possibilité, ce poste existe et peut lui être attribué.

**Yanik SCHEIFF :** d'accord mais par exemple si tu prends le tableau, ça devrait quand même correspondre à la fin : 81, 21 et 101 ça devrait correspondre ! en fait je pense que c'est la ligne sur la première page 3,3,1, regardez, je pense que l'erreur elle vient de là, mettez la page d'avant, voyez l'antépénultième ligne 3,3,1 c'est là où ça ne va pas, il y a 3 emplois prévus, 3 et 1 ça fait 4, donc en fait il doit y avoir une erreur quelque part ça doit être 2 et 1 je pense.

**Madame Le Maire :** à priori, on sait où c'est !

**Simone BARRAULT :** ça ne peut pas faire 102 en bas !

**Yanik SCHEIFF :** non ! c'est pour ça.

**Philippe MOINEAU :** la dernière colonne c'est l'antépénultième, l'avant dernière !

**Yanik SCHEIFF :** oui donc le 3,3,1 il doit y avoir une petite erreur ? je pense que c'est 3,2,1 non ? enfin je ne sais pas !

**Madame Le Maire :** à rectifier ! merci !

**Yanik SCHEIFF :** agent spécialisé principal de 2ème classe, tu le vois Philippe ?

**Philippe MOINEAU :** c'est sur le poste d'ATSEM qu'il y a une erreur, c'est sur la ligne d'ATSEM, exact ! en fait c'est 0

**Yanik SCHEIFF :** c'est 3, 0 alors !

**Philippe MOINEAU :** 3,3,0.

**Yanik SCHEIFF :** je savais que c'était soit 3,2,1 soit 3,3,0, d'accord !

**Madame Le Maire :** il y en a qui suivent ! très bien ! on passe au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : 25 Pour.**

**Philippe MOINEAU :** je précise que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité au CST.

**Madame Le Maire :** on va clôturer ce conseil avec une demande de subvention à la CAF pour une aide à l'investissement dans le cadre de l'extension du multi-accueil pour notre petite enfance, c'est Brigitte qui va nous la présenter.

**2025.27 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT AU MULTI-ACCUEIL.**

**Rapporteur : Brigitte TREY D'OUSTEAU**

## **I- Exposé des motifs :**

Ces dernières années, l'évolution de l'accueil en matière de petite enfance et la prise en compte des conditions de travail des agents au sein de la Micro-crèche « Mini-Mômes » sont au cœur des préoccupations.

Le besoin de création d'espace supplémentaire pour les agents et les enfants se fait ressentir.

- Pour les agents il s'agira de créer une salle de repos.

Depuis l'ouverture de la structure en mars 1990, aucun espace n'a été prévu pour le repos et la prise des repas du personnel.

Avant 2015, date de mise en service de la cuisine satellite, le personnel prenait ses repas dans l'espace cuisine où étaient réchauffés les repas des enfants fournis par les familles. Depuis 2015, avec la livraison des repas par le fournisseur Elior, pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, il n'est plus possible de prendre son repas dans cet espace.

Dès lors, une table et des chaises ont été installées dans le bureau de la directrice pour la prise des repas.

Aujourd'hui cela devient compliqué en termes de fonctionnement et de réglementation. Une salle spécifique doit être dédiée à ce temps de pause.

- Pour les enfants il s'agira de créer un deuxième dortoir

Les besoins des familles sont en évolution constante. En conséquence, afin de répondre toujours au plus près des besoins des usagers, le fonctionnement de la micro-crèche doit également s'adapter et se modifier.

D'une part, en septembre 2023, la capacité du dortoir a été augmentée de 1 place pour un accueil total de 11 lits. Mais l'agrément est à 12 places.

Cette 12<sup>ème</sup> place de l'après-midi, en raison des siestes, du rythme des familles et du fonctionnement de la micro-crèche n'est pas occupée.

D'autre part, la présence de 11 lits dans le dortoir, même si l'espace l'autorise, ne permet pas nécessairement le repos des enfants dans de bonnes conditions. Il y a les « petits dormeurs », les gros dormeurs », ceux qui vont pleurer et réveiller tout le dortoir, les bébés qui ont des besoins en sommeil différents des plus grands etc...

Pour ces raisons, la création d'un deuxième dortoir permettrait un meilleur taux d'accueil, un meilleur sommeil pour les enfants et une meilleure gestion pour les professionnelles.

L'aménagement des locaux de la micro-crèche et du bâtiment Mascaron ne permet pas de créer ces espaces sur l'existant ; la construction sur l'extérieur devient donc la solution.

Une extension serait construite sur la petite cour attenante à la micro-crèche.

La caisse d'allocations familiales, grâce au fond de modernisation des EAJE, pourrait apporter une aide financière. Cette aide est soumise à deux plafonds : 4 800 € par place et 80 % des dépenses HT. Donc pour 12 places :  $12 \times 4\,800 \text{ €} = 57\,600 \text{ €}$  sans dépasser 80% des dépenses HT.

Le montant total H.T des travaux sur la base d'une étude de faisabilité s'élève à 103 167 euros soit 123 820 euros TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant
Travaux	123 820 €	CAF	57 600 €
Maitrise d'œuvre	10 000 €	FCTVA	21 918 €
		Autofinancement	54 302 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 820 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>133 820 €</b>

## **II - Considérants et références juridiques :**

Vu l'article L611-2 du code de la fonction publique,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la circulaire CNAF 2024-019 publiée le 08 février 2024, relative au fonds de modernisation des établissements en soutien aux démarches de rénovation, d'équipement et de modernisation des EAJE et des MAM,

Considérant le besoin matériel d'avoir une salle de repos pour les agents et un deuxième dortoir pour les enfants,

Il vous est proposé :

- De solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une subvention de l'aide à l'investissement d'un montant de 57 600 euros.
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant
Travaux	123 820 €	CAF	57 600 €
Maitrise d'œuvre	10 000 €	FCTVA	21 918 €
		Autofinancement	54 302 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 820 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>133 820 €</b>

Je vous en remercie.

**Madame Le Maire :** merci Brigitte ! est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

**David BRUGIDOU :** moi, je ne participerai pas au vote, comme d'habitude !

**Madame Le Maire :** David ne prend pas part au vote. On passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. BRUGIDOU ne prend pas part au vote.**

**VOTE : 24 Pour.**

**Madame Le Maire :** plusieurs choses, je voudrais vraiment remercier Sandrine CURIE, notre DGS pour l'élaboration de tous ces documents budgétaires avec ses collaboratrices des finances, vraiment c'est un travail colossal qu'il représente. J'en profite puisqu'elle est là pour remercier Valérie aussi puisque notre assemblée

fonctionne grâce à elle, à son travail et à son assiduité, pour l'établissement des convocations, des délibérations, c'est un travail qui est minutieux, donc je l'en remercie aussi !

En termes d'actualité, cet après-midi Forum « en mouvements vers la santé », une première en partenariat avec la MNT, 200 personnes touchées donc un succès franchement, des collégiens qui ont participé le matin. Une belle opération, je pense à renouveler et je félicite Jackie et les agents du CCAS pour l'organisation de ce forum.

En termes d'actualité aussi, je vous informe qu'une délégation italienne de Reggiolo se rend sur la commune, les week-ends des 3,4 et 5 mai. Si jamais vous aviez une capacité d'hébergement chez vous, vous pouvez vous signaler auprès du comité de jumelage de Reggiolo pour accueillir nos amis dans les familles.

Ce week-end samedi, je donne la parole à Véronique !

**Véronique ALBERTI-DEFFIS** : alors samedi, pour la première fois, nous organisons une soirée Irlandaise donc soirée pas du tout concert, forme pub avec bien sûr des bières, des crêpes irlandaises salées et sucrées. A partir de 20 h 30 un concert avec un groupe de musique avec des danseuses irlandaises, avec un groupe agenais qui s'appelle « Celtic addiction » et un groupe de musique qui s'appelle « Celtic landes » normalement c'est que ltic si on le dit en irlandais. Voilà, je vous invite à venir parce que ça va être très convivial et très diversifié, on va chanter, on va danser, on va apprendre à danser les danses irlandaises. C'est avec plaisir que je vous accueillerai, merci !

**Madame Le Maire** : Laurent !

**Laurent BIELLE-BIARREY** : au niveau sportif, le VTT club Agenais organise dimanche sur le site de Darel, le championnat départemental de cross-country de 11 h à 17 h.

**Madame Le Maire** : Chantal !

**Chantal TABANON** : je veux juste rajouter que si vous voulez vous inscrire, les fois prochaines, pour les manifestations, les sorties notamment celle de samedi soir, vous pouvez aller sur le site internet vous inscrire, c'est très pratique et très efficace ! merci !

**Madame Le Maire** : tout à fait et on va laisser aussi Magali nous présenter le programme de nos fêtes de Mai.

**Magali CHATOT** : les fêtes du 1<sup>er</sup> mai démarrent le mercredi 30 avril jusqu'au 4 mai donc c'est pendant les vacances scolaires la deuxième semaine. On a toutes nos associations qui sont représentées : pétanque, le RCBB bien sûr le tournoi du 1<sup>er</sup> mai, on a la randonnée du tortillon, je vous passe tous les détails, vous les avez sur le programme. La nouveauté, cette année, c'est une transhumance, avec Mathieu notre berger, ce sera le 1<sup>er</sup> mai de 15 h à 17 h. On va suivre notre berger et les moutons du parc de Delpech en centre jusqu'à Sainte Radegonde pour les ramener dans le pré communal. Ensuite, le samedi on aura notre color run et la nouveauté aussi cette année qu'on n'a pas pu mettre en place l'année dernière, c'est la color baby, c'est une petite course de trotinettes et de draziennes pour les moins de 5 ans avec des jets de poudre comme pour les grands. Le Dimanche, vous êtes bien sûr conviés à l'apéritif des

tortillons à la mairie, saucissons, tortillons et vin blanc. Je vous laisse découvrir le programme dans vos pochettes.

**Madame Le Maire** : très bien ! pour information aussi une belle affluence à notre repas de printemps offert à nos aînés. Il y avait du monde, on a dû réduire la piste de danse mais ils étaient contents. Plus de 250 personnes ! Laurence !

**Laurence DERRAMOND** : alors moi ce n'est pas une annonce mais une demande par rapport aux bénévoles du RCBB, l'âge moyen est assez élevé, ils me réclament quand l'ascenseur va être réparé ! ça fait à peu près trois mois que l'ascenseur ne marche pas. Dimanche au stade, il y avait des personnes à mobilité réduite qui auraient aimé être sur la terrasse plutôt que regarder le match en bas, dans un fauteuil ce n'est pas pratique. On est incapable de savoir quand est-ce que cet ascenseur va être réparé !

**Madame Le Maire** : moi non plus, je ne savais même pas qu'il était en panne ! à qui ça a été signalé ?

*Inaudible sans micro.*

**Madame Le Maire** : c'est noté ! d'accord ! c'est un prestataire qui le fait. Merci Sébastien ! la séance est levée, je vous remercie pour votre présence !

La séance est levée à 21 h 42.

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**

Le Secrétaire de séance,

**Christian AMELING**